

## GH1 - Protéger et gérer les habitats forestiers d'intérêt communautaire

Localisation / statuts	Habitats/espèces d'intérêt communautaire concernés
Propriétés privées, propriétés CG22 et CG35, propriétés communales	9120 : Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> 9130 : Hêtraies du <i>Asperulo-Fagetum</i> 9180 : Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> 91E0 : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> 1303 : Petit rhinolophe 1304 : Grand rhinolophe 1308 : Barbastelle 1321 : Murin à oreilles échancrées 1323 : Murin de Bechstein 1324 : Grand murin

### Problématique

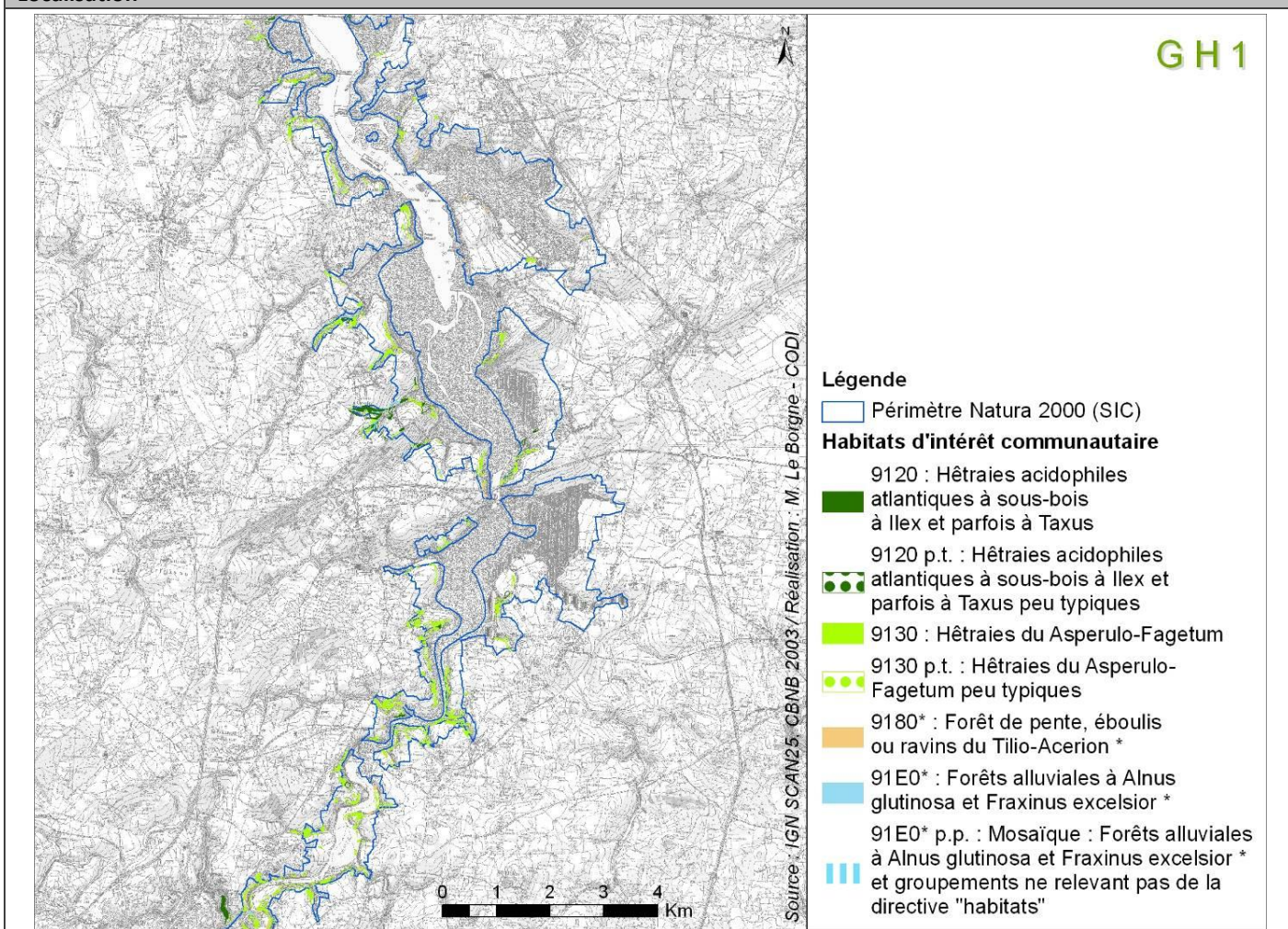
Parmi les habitats terrestres d'intérêt communautaire présents sur les bords de Rance, les habitats forestiers occupent une place importante. Parmi ces habitats, certains sont des habitats prioritaires pour lesquels les surfaces présentes sur la Rance ont une importance régionale (ex : forêts de pente : 23%). Ces habitats sont souvent méconnus et peuvent subir de ce fait certaines dégradations (dépôts de déchets...).

Les habitats forestiers peuvent être affectés par la banalisation des peuplements (plantation d'espèces exogènes) et la prolifération d'espèces invasives. Les boisements de falaise peuvent être également affectés par l'érosion, accentuée localement par la présence de cheminements et/ou le ruissellement.

Parmi les habitats forestiers d'intérêt communautaire cartographiés sur le site, certains sont qualifiés de « peu typiques ». Certaines mesures devraient permettre de restaurer ces habitats.

La présence de bois mort et d'arbres sénescents est un atout pour la biodiversité des habitats forestiers, en effet ils offrent abri et nourriture notamment aux chauves-souris.

### Localisation



<b>Description de l'action</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- GH1-1 : Informer et former les propriétaires forestiers : sur l'importance et la fragilité de ces milieux, sur l'existence de la réglementation et les outils de gestion liés à la forêt (plan simple de gestion, code des bonnes pratiques sylvicoles, annexe verte...)</li> <li>- GH1-2 : Adapter les techniques sylvicoles en faveur du maintien des habitats d'intérêt communautaire, conformément aux cahiers des charges des contrats Natura 2000 « forestiers »</li> <li>- GH1-3 : Restaurer les habitats forestiers peu typiques, conformément aux cahiers des charges des contrats Natura 2000 « forestiers »</li> <li>- GH1-4 : Maintenir du bois mort et des arbres sénescents, conformément aux cahiers des charges des contrats Natura 2000</li> </ul>				
<b>Modalités de mise en œuvre</b>				
<b>Opération</b>	<b>Maître d'ouvrage pressenti</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Estimation du coût</b>	<b>Source(s) de financement à solliciter</b>
GH1-1 : Information - sensibilisation	CRPF	Opérateur		
GH1-2 : Adaptation pratiques sylvicoles	Propriétaires forestiers	CRPF, DDTM		Contrat Natura 2000
GH1-3 : Restaurer habitats forestiers	Propriétaires forestiers	CRPF, DDTM		Contrat Natura 2000
GH1-4 : Bois mort et sénescents	Propriétaires forestiers	CRPF, DDTM		Contrat Natura 2000
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs de réalisation : Nombre de propriétaires forestiers informés, nombre de contrats Natura 2000 signés, nombre de chartes signées</li> <li>- Indicateurs de résultat : Absence d'espèce invasive au sein des habitats d'intérêt communautaire, restauration des caractéristiques des habitats peu typiques, présence d'arbres morts et sénescents</li> </ul>				
<b>Fiches-actions complémentaires</b>				
GH6 Maintenir ou restaurer les corridors de déplacement et les territoires de chasse des chauves-souris GH8 Lutter contre les espèces invasives GA2 Gérer la fréquentation sur les secteurs sensibles				
<b>Références cahiers des charges / charte Natura 2000</b>				
<b>Cahiers des charges :</b> F22702 - Création ou entretien de mares forestières F22705 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production F22706 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles F22710 - Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire F22711 - Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents F22714 - Investissements visant à informer les usagers de la forêt F22715 - Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive <b>Charte Natura 2000</b> « Engagements et recommandations relatifs aux milieux forestiers »				

## GH2 – Protéger et gérer les habitats lagunaires

Localisation / statuts	Habitats/espèces d'intérêt communautaire concernés
DPM, propriétés privées	1150 : Lagunes côtières

**Problématique**

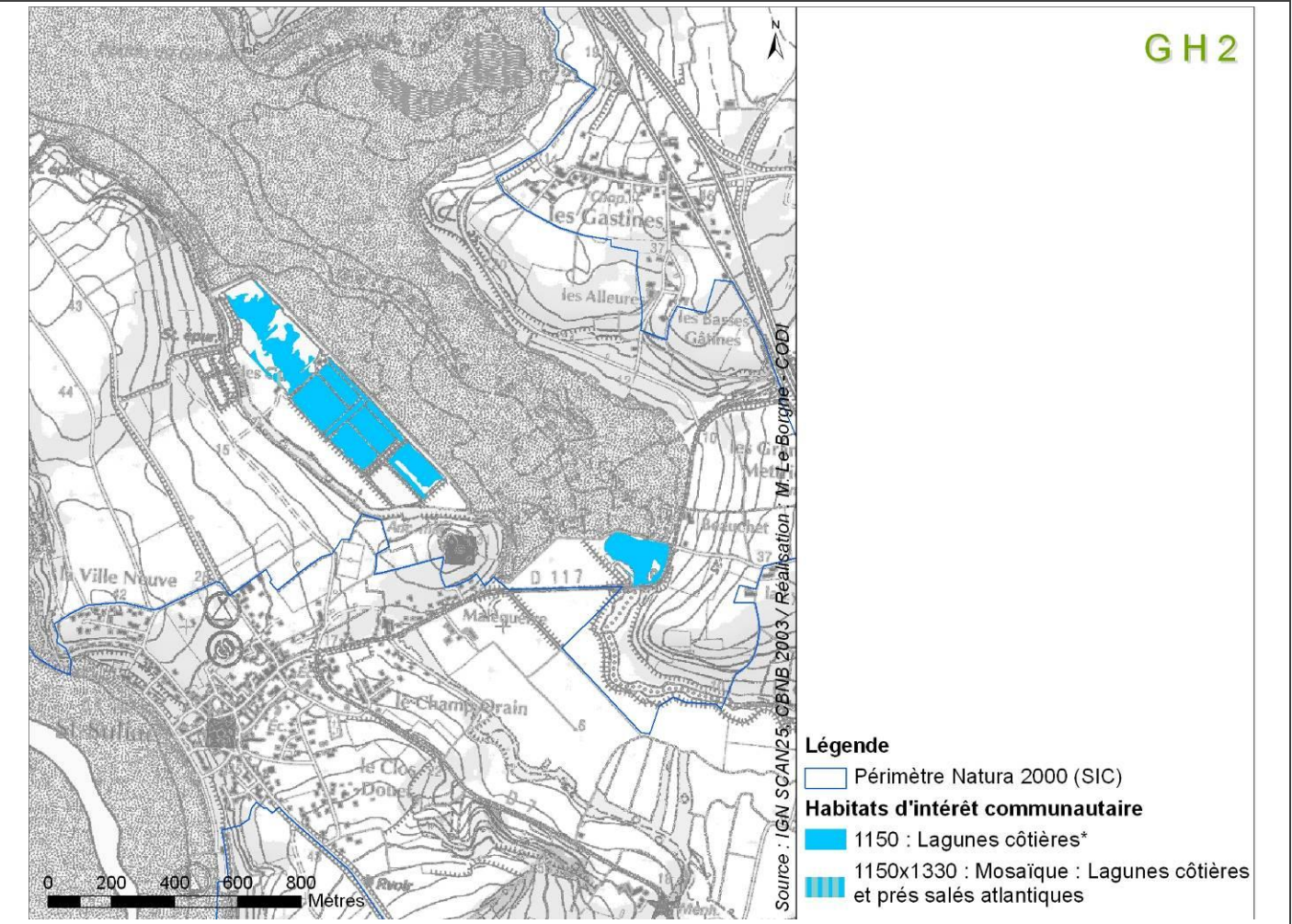
Les lagunes présentes notamment au niveau des anciennes salines des Guettes sont des habitats prioritaires. Leur état de conservation dépend du maintien d'un fonctionnement hydraulique adapté. Les anciennes retenues des moulins à marée abritent également des habitats dépendants du fonctionnement hydraulique.

Des projets de restauration de ces moulins et de leurs retenues pourront être l'occasion de restaurer un fonctionnement hydraulique favorable à l'habitat « lagune ».

Ces milieux sont également des sites de nourrissage et de reproduction pour différentes espèces d'oiseaux, qui seront à prendre en compte dans le cadre de leur gestion.

- Description de l'action**
- GH2-1 : Etude du fonctionnement hydraulique et élaboration de plans de gestion (diagnostic et propositions de mesures adaptées à chaque site)
  - GH2-2 : Restauration des ouvrages et aménagements hydrauliques, conformément aux cahiers des charges des contrats Natura 2000
  - GH2-3 : Entretien des ouvrages et aménagements hydrauliques, conformément aux cahiers des charges des contrats Natura 2000
  - GH2-4 : Mise en œuvre d'une gestion hydraulique adaptée : gestion des niveaux d'eau selon un calendrier hydrologique annuel (inondation hivernale, proscrire les inondations estivales (juin-juillet-août), ...), conformément aux cahiers des charges des contrats Natura 2000

**Localisation**



<b>Modalités de mise en œuvre</b>				
<b>Opération</b>	<b>Maître d'ouvrage pressenti</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Estimation du coût</b>	<b>Source(s) de financement solliciter de à</b>
GH2-1 Etudes	Opérateur Natura 2000 / Propriétaires/ayants droit	CBNB, Bureau d'études, COEUR-E		Contrats Natura 2000
GH2-2 Restauration	Propriétaires/ayants droit	Opérateur Natura 2000 / DDTM, COEUR-E		Contrats Natura 2000
GH2-3 Entretien	Propriétaires/ayants droit	Opérateur Natura 2000 / DDTM, COEUR-E		Contrats Natura 2000
GH2-4 Gestion hydraulique	Propriétaires/ayants droit	Opérateur Natura 2000 / DDTM, COEUR-E		Contrats Natura 2000
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs de réalisation : Réalisation d'aménagements et gestion effective des niveaux d'eau</li> <li>- Indicateurs de résultat : niveaux d'eau de mer caractéristiques d'un fonctionnement lagunaire</li> </ul>				
<b>Fiches-actions complémentaires</b>				
GH3 Protéger et gérer les habitats humides GO2 Maintenir des conditions d'accueil favorables à l'avifaune (hors nidification) GA3 Limiter les sources de pollution des milieux aquatiques GA4 Maintenir et encourager les pratiques agricoles favorables à la biodiversité / la qualité de l'eau				
<b>Références cahiers des charges / charte Natura 2000</b>				
<b>Cahiers des charges</b> A32314P Restauration des ouvrages de petite hydraulique A32314R Gestion des ouvrages de petite hydraulique <b>Charte Natura 2000</b> « Recommandations et engagements relatifs aux zones humides et aux cours d'eau »				

## GH3 - Protéger et gérer les habitats humides

### Localisation / statuts

Ensemble du site et périphérie

### Habitats/espèces d'intérêt communautaire concernés

6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins  
 91E0 : Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*  
 A294 : Phragmite aquatique

### Problématique

Plusieurs zones humides sont identifiées au sein du périmètre Natura 2000, sur les bords de la Rance fluviale et au débouché de petits cours d'eau en Rance maritime. En l'absence d'entretien, certains habitats humides peuvent perdre une partie de leur intérêt écologique et fonctionnel du fait de leur fermeture progressive : atterrissement, progression des roselières, développement des ligneux (saulaies...).

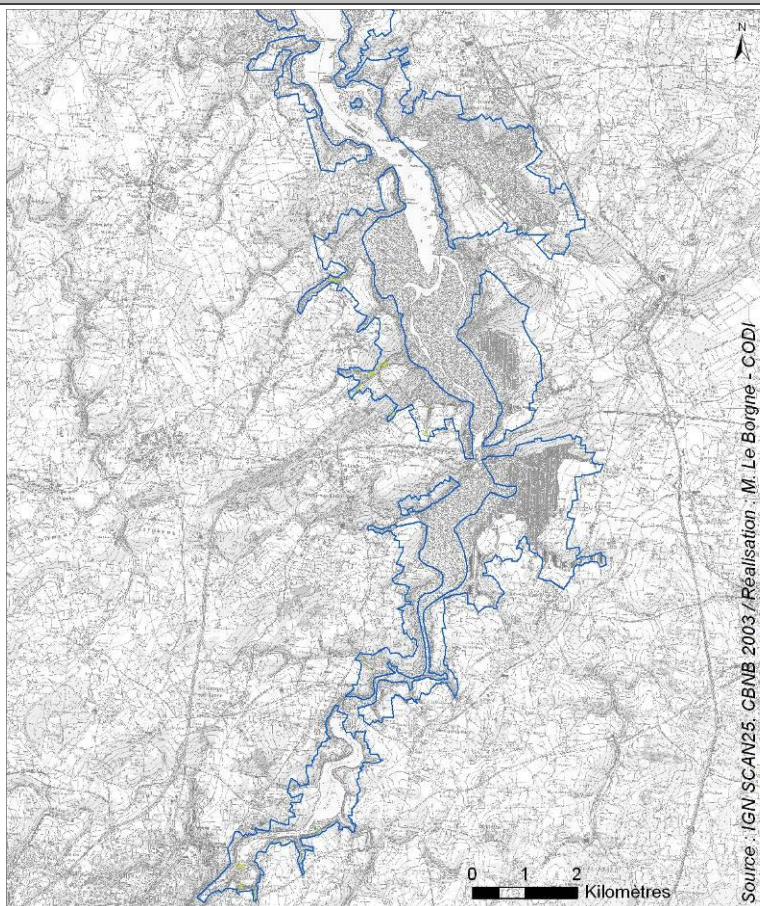
Ces habitats dépendent également d'un fonctionnement hydraulique particulier qu'il peut être nécessaire de restaurer et d'entretenir.

La végétation des berges en Rance fluviale comporte localement des habitats d'intérêt communautaire (mégaphorbiaies). Ces habitats doivent être préservés et pris en compte dans le cadre d'une gestion différenciée.

### Description de l'action

- GH3-1 : Elaboration de plans de gestion des zones humides (diagnostic et propositions de mesures adaptées à chaque site)
- GH3-2 : Chantiers lourds de réouverture des milieux : bucheronnage, gyrobroyage avec exportation, conformément aux cahiers des charges des contrats Natura 2000
- GH3-3 : Entretien des milieux ouverts par débroussaillage manuel ou mécanique de la friche herbacée et arbustive : Selon les sites, fauche annuelle ou gyrobroyage à intervalles réguliers (tous les 3 ans) avec exportation de la biomasse, conformément aux cahiers des charges des contrats Natura 2000.
- GH3-4 : Limitation des macrophytes : faucardage de roselières, exportation des rémanents, conformément aux cahiers des charges des contrats Natura 2000.
- GH3-5 : Maintien du fonctionnement hydraulique (curage des canaux et fossés...), conformément aux cahiers des charges des contrats Natura 2000
- GH3-6 : Gestion différenciée des berges

### Localisation



GH3

#### Légende

□ Périmètre Natura 2000 (SIC)

#### Habitats d'intérêt communautaire

6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins

91E0\* : Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* \*

91E0\* p.p. : Mosaïque : Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* \* et groupements ne relevant pas de la directive "habitats"

<b>Modalités de mise en œuvre</b>				
<b>Opération</b>	<b>Maître d'ouvrage pressenti</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Estimation du coût</b>	<b>Source(s) de financement à solliciter</b>
GH3-1 Plans de gestion	SAGE / COEUR	Opérateur Natura 2000, CBNB		Contrat Territorial RAF CTMA ZH
GH3-2 Chantiers réouverture	Propriétaires, ayants droit	Opérateur Natura 2000, DDTM		Contrat Natura 2000, MAE-t, CTMA ZH
GH3-3 Entretien	Propriétaires, ayants droit	Opérateur Natura 2000, DDTM		Contrat Natura 2000, MAE-t, CTMA ZH
GH3-4 Limitation macrophytes	Propriétaires, ayants droit	Opérateur Natura 2000, DDTM		Contrat Natura 2000, MAE-t, CTMA ZH
GH3-5 Entretien hydraulique	Propriétaires, ayants droit	Opérateur Natura 2000, AAPPMA, DDTM		Contrat Natura 2000, MAE-t, CTMA ZH
GH3-6 Gestion différenciée	ICIRMON	COEUR-E		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs de réalisation : nombre de plans de gestion élaborés, ouvertures de milieux effectuées (surfaces),</li> <li>- Indicateurs de résultat : absence d'embroussaillage des habitats d'intérêt communautaire</li> </ul>				
<b>Fiches-actions complémentaires</b>				
GA3 Limiter les sources de pollution des milieux aquatiques GA4 Maintenir et encourager les pratiques agricoles favorables à la biodiversité / la qualité de l'eau GH8 Lutter contre les espèces invasives GO2 Maintenir des conditions d'accueil favorables à l'avifaune (hors nidification)				
<b>Références cahiers des charges / charte Natura 2000</b>				
<b>Cahiers des charges</b> A32301P - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage A32304R - Gestion par une fauche d'entretien de milieux ouverts A32305R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger A32310R - Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles A32311P - Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles A32311R - Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles A32312P et R - Curages locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides <b>Charte Natura 2000</b> « Recommandations et engagements relatifs aux zones humides et aux cours d'eau »				

## GH4 – Protéger et gérer les habitats des landes, des falaises et des rochers

Localisation / statuts	Habitats/espèces d'intérêt communautaire concernés
Propriétés privées Propriétés CG22 et CG35	1230 : Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques 4030 : Landes sèches européennes 8220 : Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique 8230 : Roches siliceuses avec végétation du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo-Veronicion dillenii</i>

### Problématique

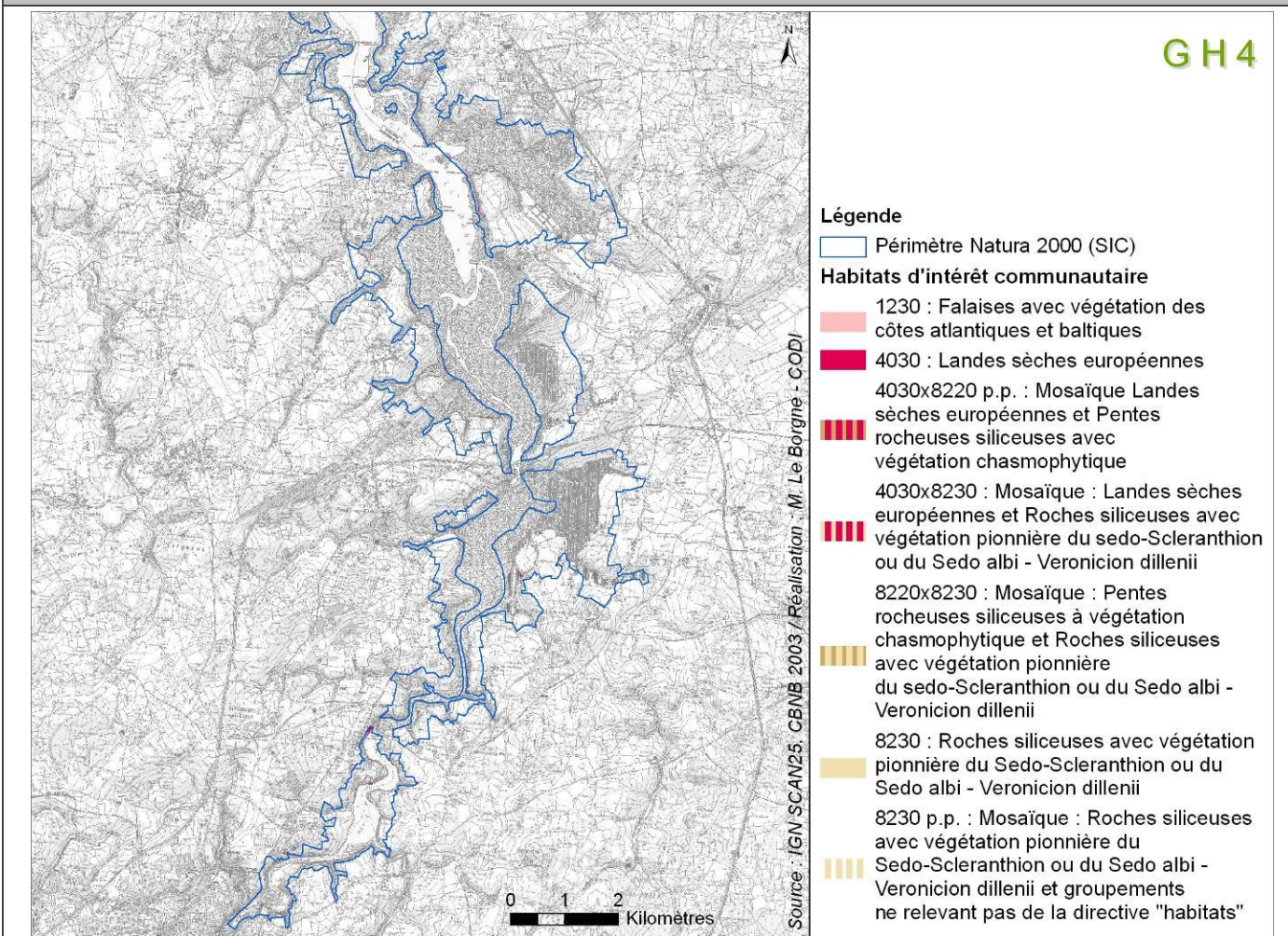
Les habitats de lande peuvent évoluer naturellement, en l'absence d'entretien, vers des milieux forestiers de moindre intérêt écologique.

Dans le cas de landes primaires, cette évolution n'est pas systématique.

### Description de l'action

- GH4-1 : Identification des secteurs d'intervention prioritaires
- GH4-2 : Chantiers lourds de réouverture pour ramener les landes sèches au stade herbacé : bucheronnage, gyrobroyage, fauche, conformément aux cahiers des charges des contrats Natura 2000
- GH4-3 : Entretien : fauche, conformément aux cahiers des charges des contrats Natura 2000

### Localisation

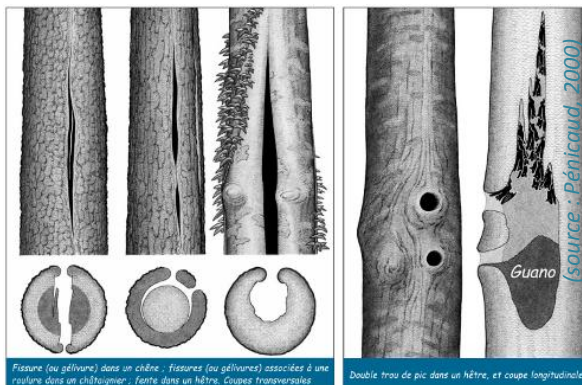


Modalités de mise en œuvre				
Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source(s) de financement à solliciter
GH4-1 Identification secteurs d'intervention	Opérateur	CBNB	Intégré à l'animation du DOCOB	
GH4-2 Réouverture	Propriétaire	Entreprise travaux milieux naturels, DDTM		Contrat Natura 2000
GH4-3 Entretien	Propriétaire	Entreprise travaux milieux naturels, DDTM		Contrat Natura 2000
Indicateurs de suivi et d'évaluation				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs de réalisation : ouvertures de milieux effectuées (surfaces),</li> <li>- Indicateurs de résultat : absence d'embroussaillage des habitats d'intérêt communautaire</li> </ul>				
Fiches-actions complémentaires				
GA2 Gérer la fréquentation sur les secteurs sensibles				
Références cahiers des charges / charte Natura 2000				
<b>Cahiers des charges</b> A32301P - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage A32304R - Gestion par une fauche d'entretien de milieux ouverts A32305R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger <b>Charte Natura 2000</b> « Recommandations et engagements relatifs aux habitats de landes, des falaises et des rochers »				

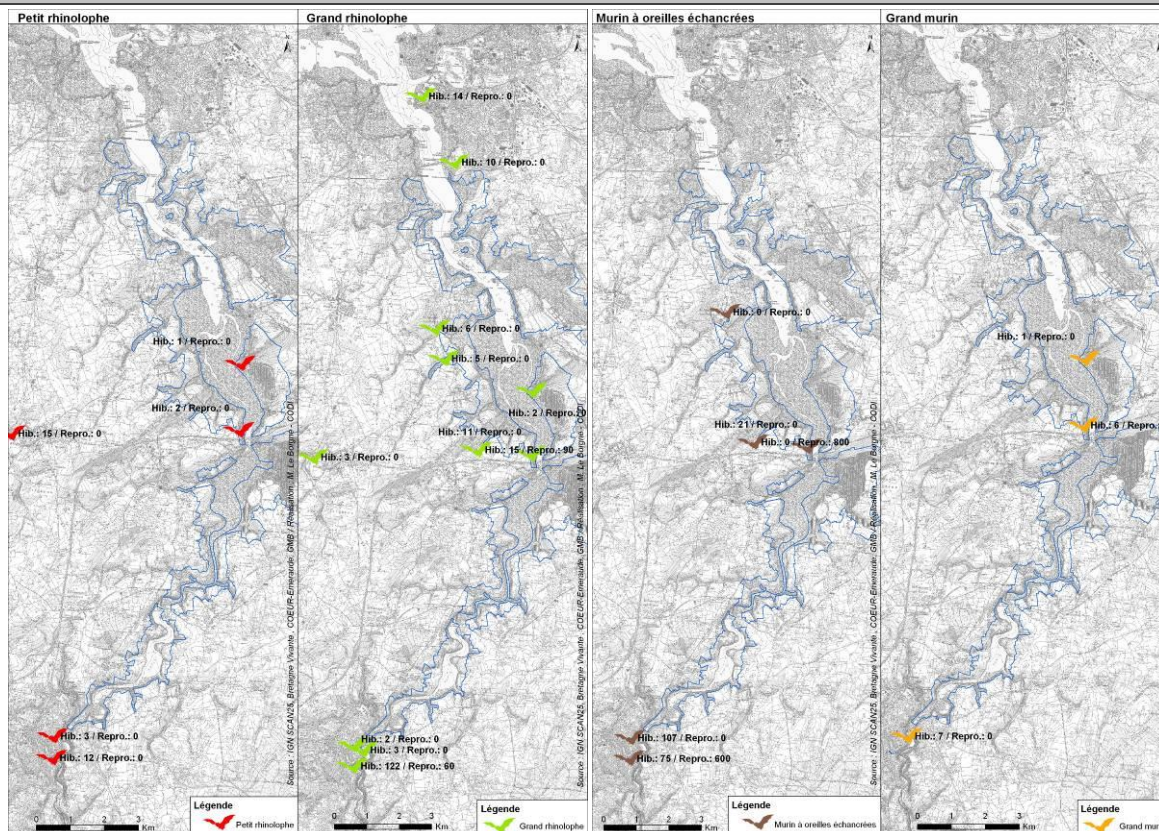


## GH5 – Garantir l'intégrité des sites de rassemblement de chauves-souris

Localisation / statuts	Habitats/espèces d'intérêt communautaire concernés
Gîtes de Dinan : propriétés bâties de la ville Propriétés privées APB en cours sur la Tour de Penthièvre	1304 : Grand rhinolophe 1303 : Petit rhinolophe 1324 : Grand murin 1308 : Barbastelle d'Europe 1321 : Murin à oreilles échancrées 1323 : Murin de Bechstein 1310 : Minioptère de Schreibers
<b>Problématique</b>	
<p>Le site Natura 2000 de l'estuaire de la Rance abrite plusieurs gîtes d'importance régionale voire nationale pour la reproduction et l'hivernage d'espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire. Certaines espèces sont dites anthropophiles, c'est-à-dire qu'elles utilisent pour effectuer une partie de leur cycle des gîtes constitués par des constructions humaines (combles, ponts, forts, églises, châteaux). Le maintien de ces populations dépend du maintien des conditions favorables au niveau des gîtes (accès, climat, anfractuosités, absence de dérangement...).</p> <p>Des rassemblements automnaux (swarming) de chauves-souris ont également lieu sur certains sites.</p> <p>Plusieurs mesures ont été mises en œuvre depuis plusieurs années, en particulier sur les gîtes de Dinan. Ces mesures doivent être confortées et s'appliquer aux autres gîtes identifiés, en fonction des besoins spécifiques à chaque gîte.</p> <p>En outre, le maintien des gîtes passe également par une bonne cohabitation entre les usagers des bâtiments et les chauves-souris. Ces dernières peuvent occasionner des gênes plus ou moins importantes (notamment pour une colonie de reproduction), susceptibles d'induire des réactions négatives et un refus de leur présence de la part des usagers. Certains aménagements peuvent réduire sinon supprimer ces nuisances et ainsi permettre la cohabitation entre les différents occupants du bâtiment.</p> <p>Les gîtes arboricoles (trous de pics, fentes ou fissures étroites, écorces décollées) sont fréquentés à toute période de l'année. Plus difficiles à identifier, ils justifient cependant une prise en compte dans le cadre de la gestion forestière.</p>	
<b>Description de l'action</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- GH5-1 : Diagnostic des gîtes : Identification des besoins de protection pour chaque gîte identifié et renseignement de fiches descriptives standardisées</li> <li>- GH5-2 : Protection « administrative », selon les spécificités et besoins de chaque site : protection réglementaire (APB), protection conventionnelle (convention à rédiger avec le propriétaire précisant les modalités d'accès, d'aménagement et d'entretien du site...), protection foncière</li> <li>- GH5-3 : Réalisation d'aménagements visant à améliorer ou à restaurer l'utilisation des lieux par les chiroptères (liste non exhaustive) :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pose d'aménagements visant à restreindre la fréquentation du gîte à toute personne ne possédant pas les droits d'usage des lieux : grille, porte...</li> <li>▪ Création d'accès : pose de chiroptière, ouverture de lucarnes...</li> <li>▪ Limitation des accès au détriment des espèces non désirées (pigeons,...)</li> <li>▪ Amélioration des conditions du gîte : occultation des entrées de lumière, maintien des sorties de gîtes dans l'obscurité, pose de tasseaux aux murs et/ou au travers de la pièce...</li> </ul> </li> <li>- GH5-4 : Réalisation d'aménagements visant à limiter les conflits entre les colonies et les autres utilisateurs des bâtiments :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pose de bâches au sol (semi-perméables sur planchers), pour éviter les salissures par les déjections,</li> <li>▪ Pose de bordures aux trous d'envol (planchettes ou gouttières),</li> <li>▪ Pose de cloisonnements internes si présence d'autres animaux dans les combles (Chouettes effraies notamment)</li> </ul> </li> <li>- GH5-5 : Protection des gîtes arboricoles :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Communication après des collectivités - propriétaires pour une prise en compte d'éventuels gîtes arboricoles, expertises par les naturalistes avant les opérations d'abattage de vieux arbres</li> <li>▪ Marquage des arbres-gîtes</li> </ul> </li> </ul>	



## Localisation



## Modalités de mise en œuvre

Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source(s) de financement à solliciter
GH5-1 Diagnostic des gîtes	Bretagne Vivante, GMB	Propriétaires		Plan Régional d'Actions
GH5-2 : Protection « administrative »	Propriétaires, DDTM	Bretagne Vivante, GMB	Intégré à la mission d'animation du DOCOB	
GH5-3 : Aménagement des gîtes	Propriétaires	Bretagne Vivante, GMB, DDTM	Sur devis	Contrat Natura 2000
GH5-4 : Aménagement cohabitation	Propriétaires	Bretagne Vivante, GMB, DDTM	Sur devis	Contrat Natura 2000
GH5-5 : Protection gîtes arboricoles	Propriétaires	Bretagne Vivante, GMB, CRPF, DDTM		Contrat Natura 2000

## Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Indicateurs de réalisation : Nombre de gîtes protégés / nombre de gîtes à protéger
- Indicateurs de résultat : Effectifs hivernants et reproducteurs

## Fiches-actions complémentaires

GH1 Protéger et gérer les habitats forestiers d'intérêt communautaire  
 FPH Adapter le périmètre de la ZSC  
 ES4 Etudier et suivre les populations de chauves-souris  
 CS1 Définir et mettre en œuvre un plan de communication global  
 CS2 Informer et sensibiliser au moyen de supports existants  
 CS3 Autres projets de communication et de sensibilisation

## Références cahiers des charges / charte Natura 2000

### Cahiers des charges

A32324P - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès  
 F22705 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production  
 F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents  
 A32327P - Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats

### Charte Natura 2000

« Recommandations et engagements relatifs aux gîtes à chauves-souris »

## GH6 – Maintenir ou restaurer les corridors de déplacement et les territoires de chasse des chauves-souris

Localisation / statuts	Habitats/espèces d'intérêt communautaire concernés			
Périmètre et rayon d'action chauves-souris	1304 : Grand rhinolophe 1303 : Petit rhinolophe 1324 : Grand murin 1308 : Barbastelle d'Europe 1321 : Murin à oreilles échanquées 1323 : Murin de Bechstein 1310 : Minioptère de Schreibers			
Problématique				
<p>La protection des chauves-souris passe par des mesures de protection des gîtes mais aussi des corridors de déplacements et de leurs territoires de chasse. En effet les principales menaces pour les populations de chauves-souris sont, outre la dégradation des conditions d'accueil dans les gîtes d'hibernation et de reproduction, les modifications du paysage affectant les territoires de chasse et corridors de déplacements (perte d'habitats, fragmentation ou isolement...).</p> <p>Selon les espèces, le rayon d'action autour de la colonie est variable. Pour le Grand rhinolophe, l'activité se concentre sur un rayon d'1 km autour de la colonie. La présence de terrains de chasse de qualité à proximité du gîte de mise-bas est particulièrement importante pour faciliter le nourrissage des jeunes.</p> <p>Différentes études réalisées ont démontré la préférence des chiroptères pour les haies et les boisements structurés (boisements de feuillus ou mixtes), ou encore pour les boisements à proximité de zones humides ou de cours d'eau (riches en invertébrés). Les milieux ouverts comme les pâtures peuvent également être exploités par certaines espèces (Murin à oreilles échanquées...).</p> <p>La réalisation d'une étude sur les territoires de chasse des espèces du site Natura 2000 (ES4) permettra de définir les secteurs d'intervention prioritaires, pour éviter la perte d'habitats favorables, restaurer la continuité, augmenter la capacité d'accueil des habitats et optimiser la ressource alimentaire.</p> <p>Cette action est également liée aux actions de gestion des habitats potentiellement favorables aux chauves-souris : milieux forestiers, zones humides, prairies...</p>				
Description de l'action				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- GH6-1 : Création haies, talus, plantations, conformément aux cahiers des charges des contrats Natura 2000</li> <li>- GH6-2 : Entretien de haies, talus, plantations, conformément aux cahiers des charges des contrats Natura 2000</li> <li>- GH6-3 : Intégrer la protection des territoires de chasse dans les documents d'urbanisme : préservation des haies et boisements par la mise en place d'Espaces Boisés Classés dans les PLU, trames vertes et bleues des SCOT...</li> </ul>				
Localisation				
Selon résultats étude				
Modalités de mise en œuvre				
Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source(s) de financement à solliciter
GH6-1 Création haies	Propriétaires/ayant s droit	COEUR-Emeraude		Breizh bocage MAE-t Contrat Natura 2000
GH6-2 Entretien haies	Propriétaires/ayant s droit	COEUR-Emeraude		Breizh bocage MAE-t Contrat Natura 2000
GH6-3 Documents d'urbanisme	Collectivités	DDTM	Intégré à la mission d'animation du DOCOB	
Indicateurs de suivi et d'évaluation				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs de réalisation : linéaire de haies restauré/entretenu</li> <li>- Indicateurs de résultat : fréquentation effective par les chauves-souris</li> </ul>				
Fiches-actions complémentaires				
ES4 Etudier et suivre les populations de chauves-souris FPH Adapter le périmètre de la ZSC GH1 Protéger et gérer les habitats forestiers d'intérêt communautaire GH3 Protéger et gérer les habitats humides GA1 Assurer la compatibilité des plans programmes projets aménagements manifestations avec la conservation des habitats et des espèces GA4 Maintenir et encourager les pratiques agricoles favorables à la biodiversité / la qualité de l'eau				

#### Références cahiers des charges / charte Natura 2000

##### **Cahiers des charges**

A32306P - Réhabilitation ou plantation d'alignements de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets

A32306R - Chantier d'entretien de haies, d'alignements de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets

Cahiers des charges des MAE-t approuvés par les services de l'Etat

##### **Charte Natura 2000**

« Recommandations et engagements relatifs aux milieux forestiers »

« Recommandations et engagements relatifs aux gîtes à chauves-souris »

## GH7 – Conserver les habitats des espèces animales d’eau douce et améliorer la circulation des poissons migrateurs

Localisation / statuts	Habitats/espèces d’intérêt communautaire concernés
Rance et affluents	1102 Grande alose Anguille européenne

### Problématique

Les connaissances sont encore limitées concernant notamment des espèces comme l’Alose. Cependant, la présence avérée d’espèces de poissons migratrices justifie une prise en compte de la continuité écologique à l’échelle de la Rance. La continuité écologique implique l’aménagement des ouvrages de manière à les rendre franchissables par ces espèces, mais aussi une gestion adaptée des niveaux d’eau dans les biefs. La limitation de l’éclairage lumineux est également à prendre en compte pour favoriser la migration d’espèces d’intérêt patrimonial comme l’Anguille.

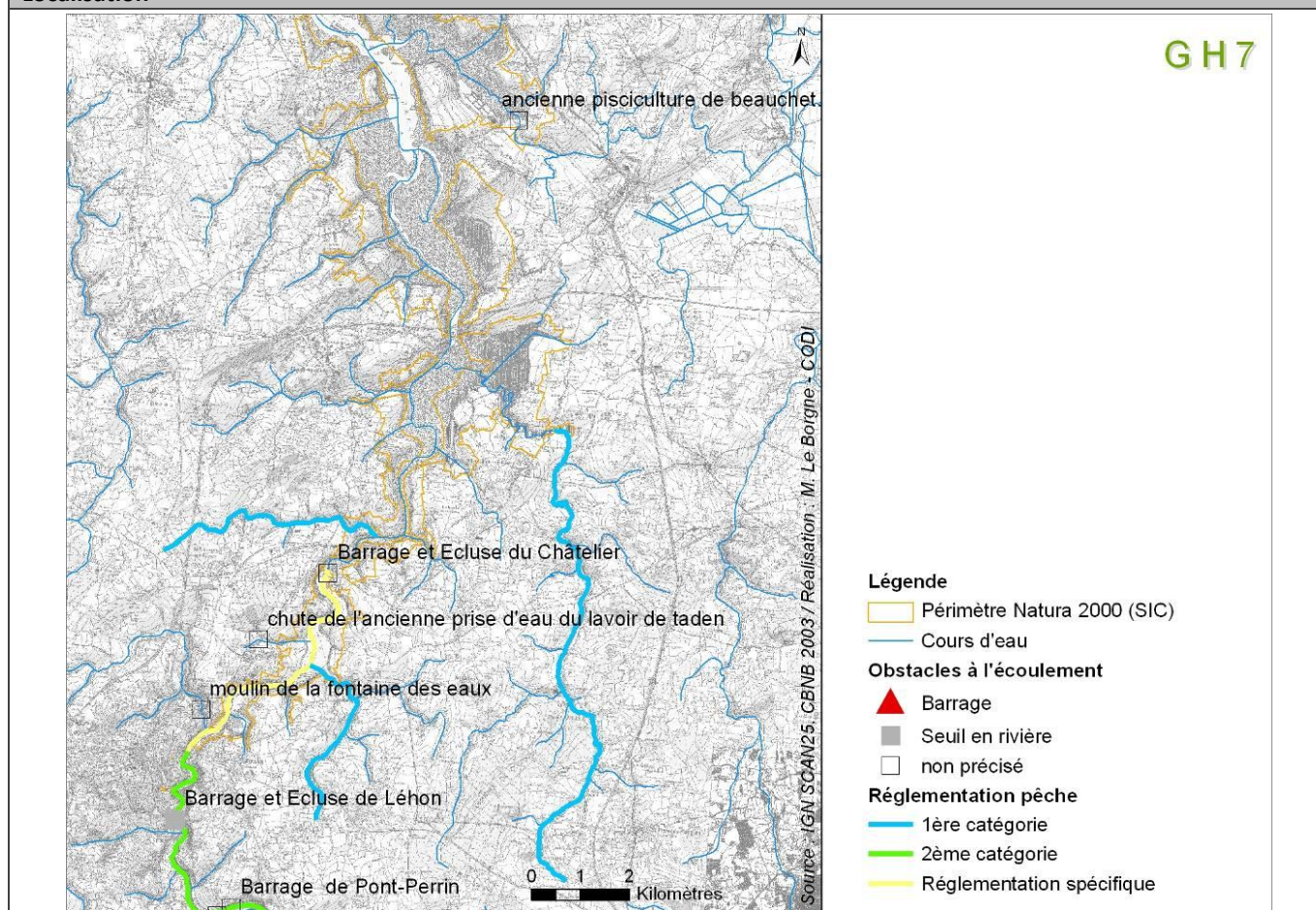
Cette thématique est traitée notamment dans le cadre des travaux du SAGE.

La portion de Rance fluviale entre l’écluse du Châtelier et le Vieux Pont de Dinan (limite officielle de salure des eaux) se trouve en dehors de la juridiction de la pêche en eau douce qui s’applique dans le département des Côtes d’Armor. De ce fait, la pêche des aloses et des Anguilles argentées y est aujourd’hui possible, alors même qu’elle est interdite dans les cours d’eau des Côtes d’Armor.

### Description de l’action

- GH7-1 : Aménagements ou modifications des dispositifs de franchissement sur les ouvrages afin de les rendre franchissables en tout temps pour toutes les espèces de poissons et rendre accessibles de nouvelles frayères
- GH7-2 : Limitation de l’éclairage lumineux pendant la période de migration des anguilles sur les sites de franchissement (barrage du Châtelier notamment)
- GH7-3 : Analyse des pratiques de gestion des niveaux d’eau sur les biefs et adaptations en faveur de la circulation des espèces
- GH7-4 : Harmonisation de la réglementation des pêches entre l’écluse du Châtelier et le Vieux Pont de Dinan et le reste des cours d’eau douce des Côtes d’Armor (actualisation de l’arrêté complémentaire de 2005) et information des pêcheurs sur les dispositions de cet arrêté (affichage sur place, ...).

### Localisation



<b>Modalités de mise en œuvre</b>				
<b>Opération</b>	<b>Maître d'ouvrage pressenti</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Estimation du coût</b>	<b>Source(s) de financement à solliciter</b>
GH7-1 Ouvrages franchissement	Collectivités, EDF, ICIRMON	COEUR-E, FDPPMA, SAGE, ONEMA, Bretagne Grands Migrateurs, DDTM		Contrat Natura 2000
GH7-2 Limitation éclairage lumineux	Communes	COEUR-E, FDPPMA, ONEMA, Bretagne Grands Migrateurs		
GH7-3 Gestion des niveaux sur les biefs	ICIRMON, EDF	COEUR-E, FDPPMA, ONEMA, SAGE, Bretagne Grands Migrateurs		
GH7-4 Actualisation réglementation	Services de l'Etat	Communes, COEUR-E, FDPPMA, ONEMA, Bretagne Grands Migrateurs	Intégré à la mission d'animation du DOCOB	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs de réalisation : aménagement des ouvrages, absence d'éclairage en période de migration, gestion des niveaux compatible avec la vie aquatique</li> <li>- Indicateurs de résultat : suivis FDPPMA, nombre de prélèvements par les pêcheurs</li> </ul>				
<b>Fiches-actions complémentaires</b>				
ES5 Améliorer les connaissances sur les poissons migrateurs CS1 Définir et mettre en œuvre un plan de communication global CS2 Informer et sensibiliser au moyen de supports existants CS3 Autres projets de communication et de sensibilisation				
<b>Références cahiers des charges / charte Natura 2000</b>				
<b>Cahiers des charges</b> A32317P – Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des rivières <b>Charte Natura 2000</b> « Recommandations et engagements relatifs aux zones humides et cours d'eau »				

## GH8 – Lutter contre les espèces invasives

Localisation / statuts	Habitats/espèces d'intérêt communautaire concernés
Ensemble du site et périphérie	Tous

### Problématique

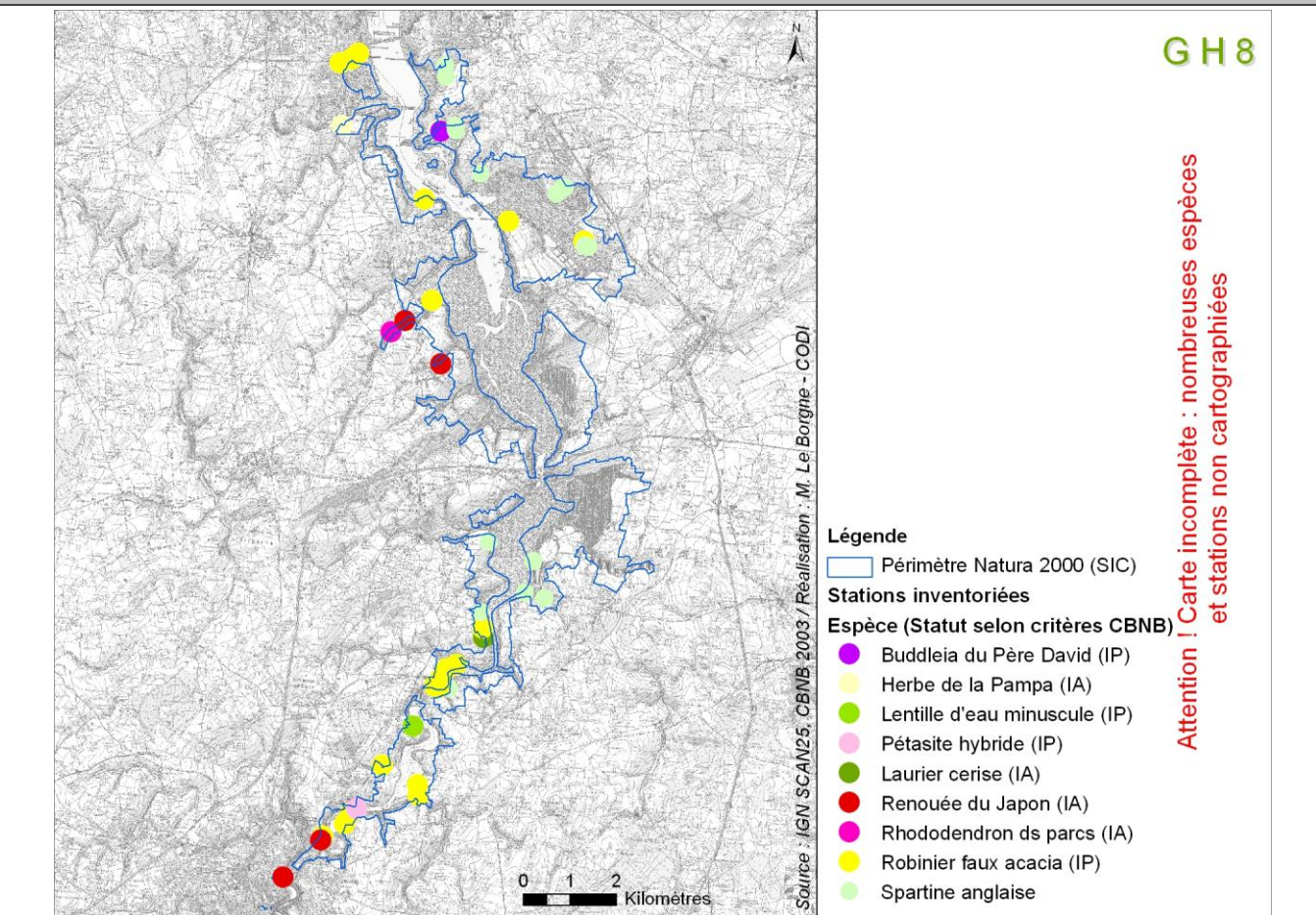
Différentes espèces invasives ont été identifiées dans et à proximité du site Natura 2000 (cf. tableau 15 : Espèces invasives rencontrées sur le site, liste non exhaustive). La prolifération de ces espèces constitue une menace pour les habitats d'intérêt communautaire qu'elles peuvent coloniser.

Les actions à réaliser doivent permettre de prévenir l'installation de ces espèces et leur extension.

### Description de l'action

- GH8-1 : Inventaire et cartographie des stations d'espèces végétales et animales invasives à l'échelle de site Natura 2000 et à proximité immédiate : analyse de l'état de la colonisation, de l'intérêt écologique du secteur, usages, méthodes de lutte préconisées, ... et hiérarchisation des priorités d'intervention.
- GH8-2 : Travaux d'élimination des espèces invasives selon les résultats de l'étude, conformément aux cahiers des charges des contrats Natura 2000
- GH8-3 : Prévenir l'installation ou le développement de ces espèces par des opérations de sensibilisation (bulletins municipaux, ...) et la mise en œuvre de mesures réglementaires contre ces espèces (préconisations du SAGE, règlements des PLU, règlements des lotissements, mesures régionales...)
- GH8-4 : Lutte contre les espèces animales « nuisibles » affectant des habitats et/ou des espèces d'intérêt communautaire (veiller au caractère sélectif des piégeages)
- GH8-5 : Suivi des stations et veille sur l'apparition de nouvelles stations d'espèces invasives, de nouvelles espèces...

### Localisation



### Modalités de mise en œuvre

Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source(s) de financement à solliciter
GH8-1 Inventaire et cartographie	Opérateur Natura 2000	COEUR-E, CBNB, SAGE	Intégré à la mission d'animation du DOCOB	
GH8-2 Travaux d'élimination	Propriétaires/ayants droit, ICIRMON	Collectivités, COEUR-E, CBNB	Sur devis	Contrat Natura 2000

GH8-3 Prévention	Opérateur Natura 2000, SAGE	Collectivités, COEUR-E, CBNB	Intégré à la mission d'animation du DOCOB	
GH8-4 Lutte sélective espèces animales	ACCA, piégeurs agréés, éclusiers (Rance fluviale)	Collectivités		
GH8-5 Suivi / veille	COEUR-E, Opérateur Natura 2000	CBNB	Intégré à la mission d'animation du DOCOB	
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs de réalisation : surfaces restaurées, captures</li> <li>- Indicateurs de résultat : pas de nouvelle station d'espèce invasive sur le site</li> </ul>				
<b>Fiches-actions complémentaires</b>				
ES1 Etudier et suivre les habitats marins ES3 Etudier et suivre les habitats terrestres et d'eau douce CS1 Définir et mettre en œuvre un plan de communication global CS2 Informer et sensibiliser au moyen de supports existants CS3 Autres projets de communication et de sensibilisation				
<b>Références cahiers des charges / charte Natura 2000</b>				
<b>Cahiers des charges</b> A32320P et R - Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable F22711 - Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable <b>Charte Natura 2000</b> « Engagements relatifs aux espèces invasives »				



## GA1 - Assurer la compatibilité des plans programmes projets aménagements manifestations avec la conservation des habitats et des espèces

Localisation / statuts	Habitats/espèces d'intérêt communautaire concernés
Ensemble du site et zone d'influence (variable selon projets)	Tous

### Problématique

Les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site peuvent être affectés par certains plans, programmes, projets, aménagements ou manifestations réalisés à l'intérieur ou à l'extérieur du site. Il faut donc étudier, le plus en amont possible, la compatibilité de ces projets et programmes avec les objectifs de conservation du site.

Les directives « Habitats-Faune-Flore » et « Oiseaux » n'interdisent pas la conduite de nouvelles activités sur le site Natura 2000. Néanmoins, les articles 6-3 et 6-4 imposent de soumettre des plans et projets dont l'exécution pourrait avoir des répercussions significatives sur le site à une évaluation de leurs incidences sur l'environnement. La transposition de cette directive en droit français a été achevée par les articles L.414-19 à L.414-29 du code de l'environnement. Les détails de cette procédure figurent pages 8 à 11 du DOCOB, ainsi que les listes régionales de projets concernés annexes V et VI.

Exemples de projets considérés :

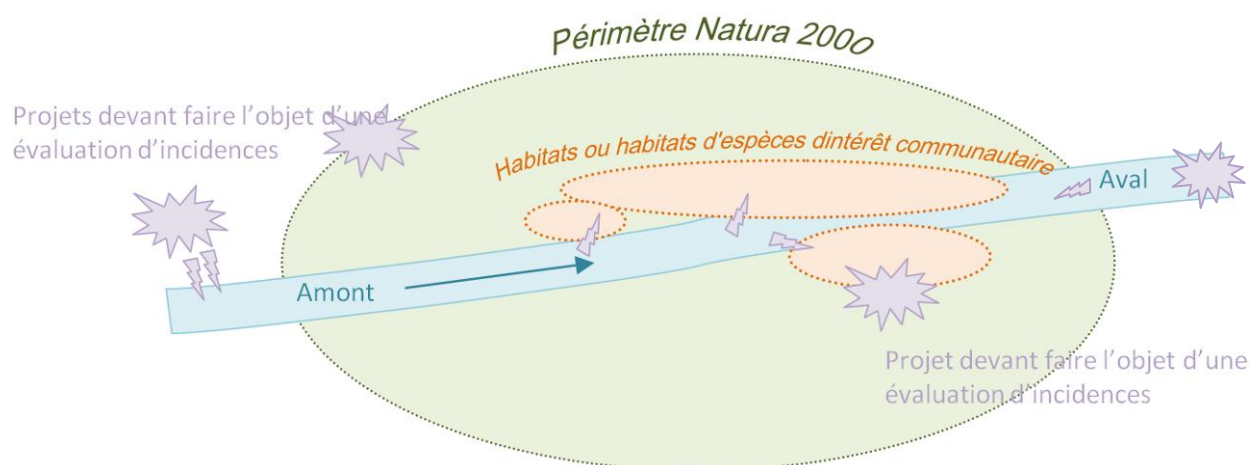
- projets d'aménagement sur le DPM (mouillages organisés, ports, remblais, digues, ouvrages de protection contre la mer, cultures marines)
- projets susceptibles de modifier la nature du substrat (dragages, remblaiement, désenvasement et rejet)
- projets susceptibles de modifier la qualité de l'eau (rejets en mer, aquaculture, projets divers sur les bassins versants...)
- projets susceptibles de modifier l'équilibre biologique des habitats naturels (introductions d'espèces, propagation de maladies...)
- projets susceptibles de modifier le fonctionnement hydraulique
- projets susceptibles d'empiéter sur des habitats d'intérêt communautaire ou d'occasionner leur dégradation (piétinement...)
- projets susceptibles de porter atteinte à des habitats d'espèces d'intérêt communautaire (ex : chauves-souris et urbanisation / éclairage ...)
- projets susceptibles d'occasionner le dérangement d'espèces d'intérêt communautaire (ex : manifestations sportives et culturelles, itinéraires...)

NB : Le MEDDE propose sur son espace internet dédié à Natura 2000 des guides méthodologiques pour la réalisation des études d'incidences.

### Description de l'action

- GA1-1 : Informer et sensibiliser les administrations et les porteurs de projets : transmission cartographie des habitats et informations sur les espèces...
- GA1-2 : Elaboration d'outils permettant de faciliter l'évaluation des incidences : (cartes de sensibilité saisonnières au dérangement, carte de sensibilité au piétinement...)
- GA1-3 : Veille sur les projets et programmes qui pourraient concerner le site
- GA1-4 : Intégration des résultats des études et suivis réalisés sur les habitats et les espèces du site, collecte des données permettant d'appréhender l'impact des activités sur l'état de conservation

### Localisation



<b>Modalités de mise en œuvre</b>				
<b>Opération</b>	<b>Maître d'ouvrage pressenti</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Estimation du coût</b>	<b>Source(s) de financement à solliciter</b>
GA1-1 Information administrations/ porteurs de projets	DREAL / Opérateur Natura 2000 / DDTM			Intégré à la mission d'animation du DOCOB
GA1-2 Elaboration d'outils	Opérateur Natura 2000	CBNB, GEOCA, Bretagne Vivante, GMB		Intégré à la mission d'animation du DOCOB
GA1-3 Veille	Opérateur Natura 2000	DREAL, DDTM		Intégré à la mission d'animation du DOCOB
GA1-4 Amélioration connaissance scientifique	Opérateur Natura 2000	Scientifiques		Intégré à la mission d'animation du DOCOB
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs de réalisation : nombre de contacts des porteurs de projets avec l'opérateur Natura 2000, outils disponibles</li> <li>- Indicateurs de résultat : prise en compte effective des habitats et des espèces d'intérêt communautaire dans les projets</li> </ul>				
<b>Fiches-actions complémentaires</b>				
AD1 Articuler la démarche Natura 2000 avec les autres démarches sur le territoire ES7 Améliorer les connaissances sur les interactions entre les activités et les espèces et habitats d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000				
<b>Références cahiers des charges / charte Natura 2000</b>				

## GA2 - Gérer la fréquentation sur les secteurs sensibles

Localisation / statuts		Habitats/espèces d'intérêt communautaire concernés		
Ensemble du site		Tous		
Problématique				
L'estuaire de la Rance est un site naturel très fréquenté, que ce soit sur le domaine terrestre ou le domaine maritime. Cette fréquentation peut entraîner des dégradations d'habitats (par piétinement ou passage d'engins), leur morcellement et la diffusion des perturbations liées à la fréquentation (dérangement). Si l'ouverture du site au public doit être maintenue car elle permet sa découverte, la fréquentation doit être adaptée pour permettre la sauvegarde des habitats et espèces. On observe localement des stationnements sur le DPM (l'accès des véhicules terrestres à moteur y est interdit).				
Description de l'action				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- GA2-1 : Prise en compte de la sensibilité des habitats et des espèces dans le cadre de la délimitation des sentiers de randonnée (SPPL...), amélioration de tracés existants, en concertation avec les élus et usagers selon les résultats d'études sur le dérangement et la sensibilité des habitats (ES7)</li> <li>- GA2-2 : Mise en défens de secteurs sensibles : canalisation de la fréquentation par la pose de plots, barrières, clôtures, bouées sur le DPM ou le DPF...</li> <li>- GA2-3 : Concertation avec les usagers en vue du zonage des activités : délimitation de zones de protection plus ou moins forte selon la sensibilité. L'arrêt de protection de biotope peut être proposé dans des secteurs à forts enjeux pour réglementer la fréquentation à certaines périodes (en été sur les sites de nidification, en hiver sur les sites d'hivernage). Dans d'autres secteurs moins sensibles, une simple communication de bonnes pratiques (signalétique) auprès des usagers peut suffire (rester sur les sentiers balisés, tenir son chien en laisse...).</li> <li>- GA2-4 : Elaboration de chartes de bonnes pratiques par activité, en concertation avec les représentants de ces activités et communication de ces chartes au public concerné</li> </ul>				
Localisation				
A préciser selon diagnostics locaux				
Modalités de mise en œuvre				
Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source(s) de financement à solliciter
GA2-1 Délimitation sentiers	Collectivités	DDTM, Opérateur Natura 2000		
GA2-2 Mise en défens (aménagements)	Collectivités	DDTM		Contrat Natura 2000
GA2-3 Zonage / réglementation	Opérateur Natura 2000, DDTM	Représentants usagers	Intégré à la mission d'animation du DOCOB	
GA2-4 Chartes bonnes pratiques	Opérateur Natura 2000	DDTM, Représentants usagers	Intégré à la mission d'animation du DOCOB	
Indicateurs de suivi et d'évaluation				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs de réalisation : concertation pour la délimitation des sentiers, linéaire d'aménagements de mise en défens, concertation pour le zonage et les chartes</li> <li>- Indicateurs de résultat : absence de dérangement, absence de piétinement sur les habitats d'intérêt communautaire</li> </ul>				
Fiches-actions complémentaires				
GA1 Assurer la compatibilité des plans programmes projets aménagements manifestations avec la conservation des habitats et des espèces ES7 Améliorer les connaissances sur les interactions entre les activités et les espèces et habitats d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 CS1 Définir et mettre en œuvre un plan de communication global CS2 Informer et sensibiliser au moyen de supports existants CS3 Autres projets de communication et de sensibilisation GO2 Maintenir des conditions d'accueil favorables à l'avifaune (hors nidification)				
Références cahiers des charges / charte Natura 2000				
<b>Cahiers des charges</b> A32324P - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès A32325P – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires. <b>Charte Natura 2000</b> « Recommandations et engagements pour la pratique d'activités de loisirs et de sports de nature »				

## GA3 - Limiter les sources de pollution des milieux aquatiques

<b>Localisation / statuts</b>	<b>Habitats/espèces d'intérêt communautaire concernés</b>
Ensemble du site et bassins versants	Habitats humides, marins et estuariens

### Problématique

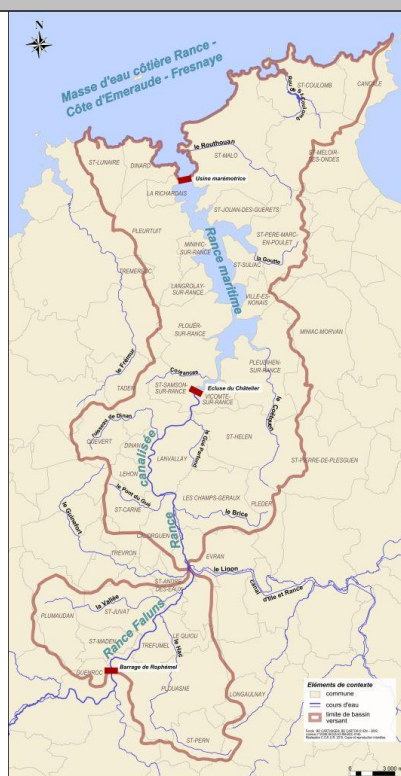
Les travaux réalisés notamment dans le cadre du contrat de baie ont permis d'améliorer la qualité de l'eau de la Rance, et ces travaux se poursuivent aujourd'hui conformément aux objectifs du SAGE dans le cadre du contrat territorial « Rance aval-Faluns ».

Différents habitats d'intérêt communautaires du site sont soumis aux évolutions de la qualité de l'eau à l'échelle des bassins versants de la Rance. Ainsi, la prolifération d'algues opportunistes liée aux phénomènes d'eutrophisation, mais aussi les pollutions liées aux rejets du nautisme (chantiers navals, carénage « sauvage... »), affectent les habitats marins. D'autres habitats : zones humides, cours d'eau sont également sensibles à la qualité de l'eau. En Rance fluviale, l'envasement et les proliférations de cyanobactéries sont liés notamment aux apports des bassins versants.

### Description de l'action

- GA3-1 : Encourager les actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau engagées dans le cadre du contrat territorial « Rance aval – Faluns » : amélioration des dispositifs d'assainissement (STEP, ANC, réseaux, eaux pluviales), aménagement d'aires de carénage conformes à la réglementation, animation agricole...

### Localisation



### Modalités de mise en œuvre

Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source(s) de financement à solliciter
GA3-1 : Actions en faveur de la qualité de l'eau	Collectivités	SAGE, COEUR-E		Contrat territorial

### Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Indicateurs de réalisation : mise en œuvre des actions prévues dans le contrat territorial
- Indicateurs de résultat : amélioration de la qualité de l'eau

### Fiches-actions complémentaires

GA4 Maintenir et encourager les pratiques agricoles favorables à la biodiversité / la qualité de l'eau

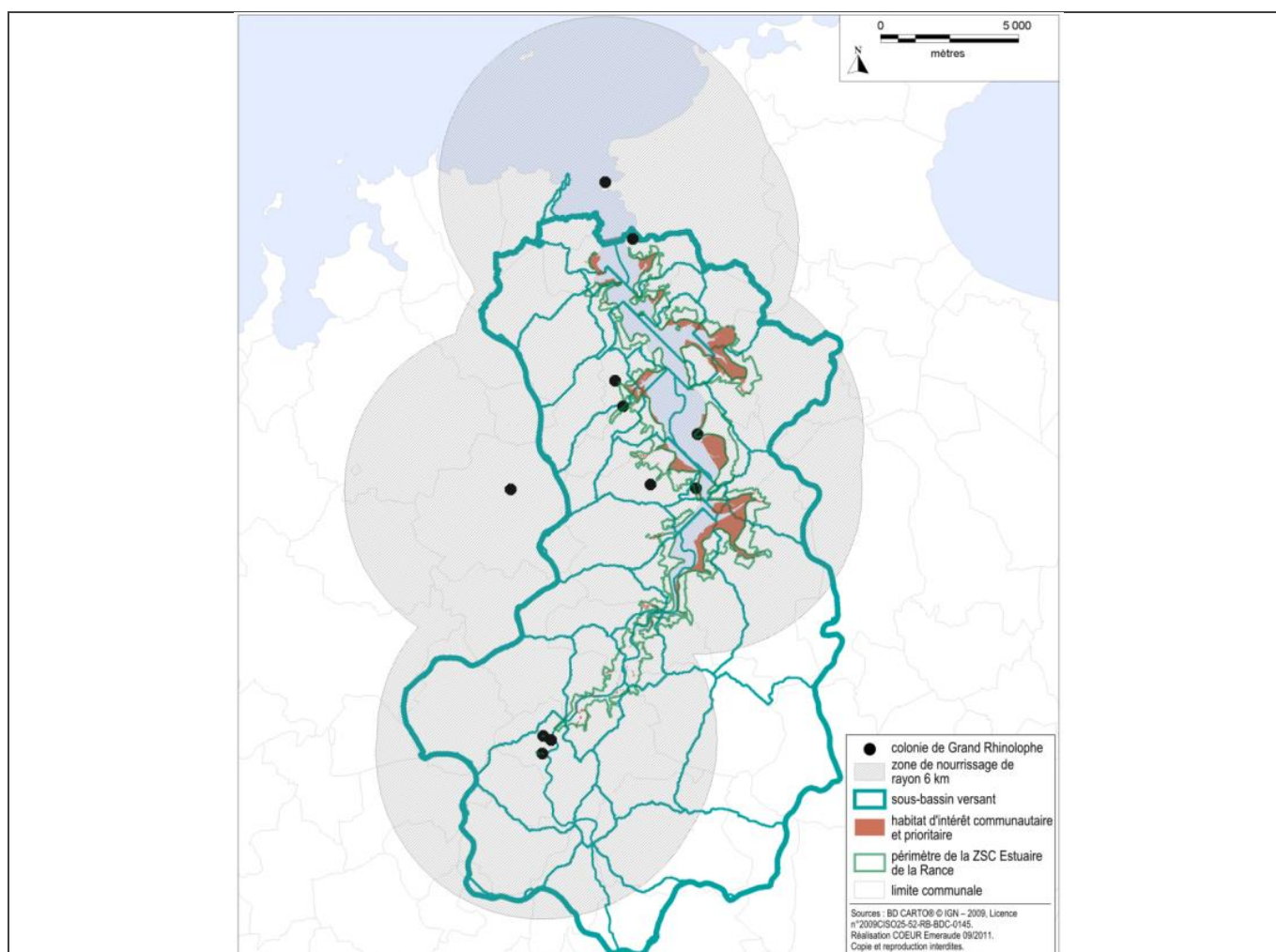
### Références cahiers des charges / charte Natura 2000

#### Charte Natura 2000

- « Recommandations et engagements relatifs aux zones humides et aux cours d'eau »
- « Recommandations et engagements relatifs aux milieux prairiaux »
- « Recommandations et engagements relatifs aux milieux marins/estuariens »

## GA4 - Maintenir et encourager les pratiques agricoles favorables à la biodiversité / la qualité de l'eau

Localisation / statuts	Habitats/espèces d'intérêt communautaire concernés			
Parcelles agricoles dans le site et ses bassins versants	1304 : Grand rhinolophe 1303 : Petit rhinolophe 1324 : Grand murin 1308 : Barbastelle d'Europe 1321 : Murin à oreilles échancrées 1323 : Murin de Bechstein 1310 : Minioptère de Schreibers Habitats dépendants de la qualité de l'eau			
<b>Problématique</b>				
<p>La réglementation et les démarches contractuelles qui peuvent être proposées aux exploitants agricoles vont dans le sens d'une amélioration progressive des pratiques agricoles, notamment en faveur de la qualité de l'eau à l'échelle des bassins versants. Or la qualité de l'eau est un facteur important pour l'état de conservation notamment d'habitats marins et humides.</p> <p>Le pâturage extensif, tel qu'il est pratiqué sur certaines parcelles (ex : marais de la Goutte), permet d'entretenir une mosaïque de milieux favorable à la biodiversité.</p> <p>La mise en œuvre du programme Breizh bocage permet non seulement de préserver la biodiversité (corridors écologiques), mais aussi d'améliorer la qualité de l'eau (rôle hydraulique, brise vent...).</p> <p>L'existence de zones de chasse riches en insectes connectées par des corridors de déplacement (haies...) autour des colonies de reproduction est essentielle pour la survie des chauves-souris.</p>				
<b>Description de l'action</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- GA4-1 : Elaboration de projets agro-environnementaux favorables à la biodiversité et à la qualité de l'eau</li> <li>- GA4-2 : gestion des prairies mésophiles limitant les intrants</li> <li>- GA4-3 : gestion des prairies humides limitant les intrants et la pression de pâturage</li> <li>- GA4-4 : restauration et entretien du bocage</li> <li>- GA4-5 : remise en herbe de surfaces cultivées</li> <li>- GA4-6 : gestion des vergers favorable à la biodiversité : limitation des intrants, maintien du couvert herbacé</li> <li>- GA4-7 : entretien de ripisylves</li> </ul>				
<b>Modalités de mise en œuvre</b>				
Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source(s) de financement à solliciter
GA4-1 Elaboration projets agro-environnementaux	COEUR-E, Opérateur Natura 2000			
GA4-2 Gestion prairies mésophiles	Exploitants agricoles	COEUR-E, Chambres d'agriculture, SAGE	130 à 330€ /ha/an	MAE-t
GA4-3 Gestion prairies humides	Exploitants agricoles	COEUR-E, Chambres d'agriculture, SAGE	130 à 330 € /ha/an	MAE-t
GA4-4 Restauration et entretien du bocage	Exploitants agricoles	COEUR-E, Chambres d'agriculture, SAGE	0,10 à 0,30 € /mL/an	Breizh bocage, MAE-t
GA4-5 Remise en herbe	Exploitants agricoles	COEUR-E, Chambres d'agriculture, SAGE	280 à 330 € /ha/an	MAE-t
GA4-6 Gestion vergers	Exploitants agricoles	COEUR-E, Chambres d'agriculture, SAGE	250 à 320 € /ha/an	MAE-t
GA4-7 Entretien ripisylves	Exploitants agricoles	COEUR-E, Chambres d'agriculture, SAGE	0,80 € /mL/an	MAE-t
<b>Localisation</b>				



#### Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Indicateurs de réalisation : nombre d'exploitants agricoles contractants
- Indicateurs de résultat : surfaces contractualisées

#### Fiches-actions complémentaires

GH6 Maintenir ou restaurer les corridors de déplacement et les territoires de chasse des chauves-souris

#### Références cahiers des charges / charte Natura 2000

##### Charte Natura 2000

- « Recommandations et engagements relatifs aux zones humides et aux cours d'eau »
- « Recommandations et engagements relatifs aux milieux prairiaux »
- « Recommandations et engagements relatifs aux gîtes à chauves-souris »

##### Cahiers des charges

Cahiers des charges des MAE-t approuvés par les services de l'Etat

## GA5 - Optimiser le fonctionnement du barrage pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

Localisation / statuts		Habitats/espèces d'intérêt communautaire concernés		
Bassin maritime de la Rance Concession de l'usine marémotrice de la Rance accordée à EDF jusqu'en 2043		1310 : Végétation pionnière à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses 1330 : Prés salés atlantiques ( <i>Glaucopuccinellietalia maritamae</i> ) 1410 : Prés salés méditerranéens Habitats marins Mammifères marins		
Problématique				
<p>L'existence du barrage implique que la répartition des habitats dans l'estuaire dépend d'un fonctionnement contrôlé par l'exploitant. Afin d'assurer la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et en tenant compte des contraintes d'exploitation, ce fonctionnement pourrait être optimisé.</p> <p>Le fonctionnement actuel du barrage implique en particulier que des niveaux « hauts » (correspondant aux marées hautes de forts coefficients avant barrage) ne sont plus atteints, occasionnant une perte des habitats halophiles qui ne sont plus submergés. Dans un objectif de maintien ou de restauration d'habitats d'intérêt communautaire, une réflexion est à mener afin d'optimiser ce fonctionnement.</p> <p>La présence de mammifères marins reste anecdotique sur le site. La sortie du barrage peut être problématique pour certaines espèces (cf. épisode Dauphins de Risso en 2008).</p>				
Description de l'action				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- GA5-1 : Etude sur les possibilités d'évolution du fonctionnement en faveur des habitats et des espèces dans le cadre fixé par le cahier des charges et la consigne d'exploitation du barrage : fréquence des « niveaux hauts », ou toute autre modification du fonctionnement favorable aux habitats d'intérêt communautaire et compatible avec les contraintes technico-économiques de l'exploitant.</li> <li>- GA5-2 : Mise en œuvre d'un fonctionnement adapté, dans le cadre fixé par le cahier des charges et la consigne d'exploitation du barrage, et compatible avec les contraintes technico-économiques de l'exploitant</li> <li>- GA5-3 : Elaboration d'un protocole à mettre en œuvre en cas d'identification de mammifères marins dans la retenue : contacts avec les spécialistes (LEMM/Océanopolis) pour évaluer le danger pour les animaux, mise en œuvre du « mode opératoire » spécifique dans le cas où des animaux sembleraient « piégés » dans la retenue (ouverture des vannes en créant un débit d'attrait...)</li> <li>- GA5-4 : Participation à la veille écologique sur le site : transmission des observations naturalistes par le gestionnaire du barrage à l'opérateur Natura 2000 qui fera suivre aux structures effectuant un suivi naturaliste (COEUR – Emeraude, GEOCA pour les oiseaux, LEMM/Océanopolis pour les mammifères marins...)</li> </ul>				
Localisation				
Modalités de mise en œuvre				
Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source(s) de financement à solliciter
GA5-1 : Etude	COEUR-E	EDF, CBNB, Ifremer		
GA5-2 : Adaptation fonctionnement	EDF	COEUR-E, CBNB, Ifremer		
GA5-3 : Procédure mammifères marins	EDF	LEMM/Océanopolis		
GA5-4 : Veille	EDF/Opérateur Natura 2000	COEUR-E, GEOCA, LEMM/Océanopolis		
Indicateurs de suivi et d'évaluation				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs de réalisation : Etudes réalisées, modes opératoires mis en œuvre</li> <li>- Indicateurs de résultat : Fonctionnement favorable aux habitats, absence de mortalités de mammifères marins imputable au concessionnaire</li> </ul>				
Fiches-actions complémentaires				
ES1 Etudier et suivre les habitats marins ES2 Améliorer les connaissances sur le fonctionnement hydrosédimentaire de l'estuaire				
Références cahiers des charges / charte Natura 2000				
Charte Natura 2000				

## GA6 – Assurer la compatibilité du programme de gestion des sédiments avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Localisation / statuts		Habitats/espèces d'intérêt communautaire concernés		
Bassin maritime de la Rance		Habitats estuariens Avifaune d'intérêt communautaire		
Problématique				
<p>Ce programme répond à une attente forte de la part d'usagers et riverains de la Rance maritime. Compte tenu des équilibres fragiles existants entre les différentes composantes (physiques, chimiques, biologiques et hydromorphologiques) des écosystèmes estuariens, l'élaboration de ce programme devra s'appuyer sur des connaissances approfondies de ces composantes, qu'il s'agisse du fonctionnement hydro sédimentaire de l'estuaire ou de ses fonctions écologiques (zone de nourricerie, de frai, de reproduction ou d'habitat saisonnier pour des espèces migratrices...).</p> <p>Ainsi, les études réalisées concernant notamment la cartographie des habitats, l'évolution sédimentaire, les travaux de modélisation du fonctionnement hydro sédimentaire, les suivis annuels sont à prendre en compte, et des études complémentaires sont à envisager pour proposer des scénarii de gestion adaptés.</p> <p>Le programme pourra également s'appuyer sur les expériences d'opérations réalisées sur le site. Ainsi, l'expérience de l'opération de curage réalisée sur le piège à sédiments de Lyvet a mis en évidence une bonne recolonisation du site par les peuplements benthiques après cinq ans de suivi, soit une incidence faible à moyen terme de cette opération, qui devrait être renouvelée prochainement.</p> <p>L'élaboration de ce programme, qui pourra comprendre des opérations ponctuelles et récurrentes, devra permettre de prendre en compte la préservation de tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire (vasières, prés salés, avifaune...), mais aussi des fonctionnalités et équilibres de ce milieu estuarien.</p>				
Description de l'action				
<p>Le document d'orientation « Mise en œuvre des directives « oiseaux » et « habitats » dans les estuaires et les zones côtières notamment dans le cadre du développement portuaire et des activités de dragage », publié par la Commission Européenne en 2011 fournit des éléments de cadrage pour ce type de programme, qui pourra être réalisé en différentes étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre la concertation avec toutes les parties prenantes (élus, scientifiques, associations d'usagers professionnels et de loisir, associations naturalistes, ...) aux différentes étapes du projet,</li> <li>- Analyse des caractéristiques physiques (morphologie, hydrologie, salinité, etc.) du bassin maritime,</li> <li>- Synthèse des informations nécessaires sur les opérations de gestion des sédiments envisagées afin de pouvoir en évaluer l'incidence environnementale en détail ;</li> <li>- Evaluation de l'incidence des opérations de gestion des sédiments sur l'environnement naturel (sur la morphologie et l'hydrodynamique de l'estuaire, sur les espèces et habitats sensibles, à court, moyen et long termes),</li> <li>- Sélection des pratiques et opérations les plus adaptées, en décrivant toutes les solutions susceptibles d'atténuer les effets négatifs et, en dernier recours, examiner les mesures compensatoires envisageables s'il n'est pas possible d'éviter tous les effets néfastes majeurs par l'application des mesures d'atténuation, prévoir les modalités d'une gestion adaptative</li> <li>- Elaboration d'un programme de suivi des opérations.</li> </ul> <p>Le rôle de l'opérateur Natura 2000 est de permettre une prise en compte des habitats et des espèces d'intérêt communautaire aux différentes étapes de ce programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- GA6-1 : Transmettre à la structure porteuse du programme de gestion des sédiments toutes les données disponibles sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site.</li> <li>- GA6-2 : Participer aux suivis concernant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire</li> </ul>				
Localisation				
Modalités de mise en œuvre				
Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source(s) de financement à solliciter
GA6-1 Transmission information	DREAL / Opérateur Natura 2000 / DDTM	Scientifiques		Intégré à la mission d'animation du DOCOB
GA6-2 Participation suivis	Opérateur Natura 2000			Intégré à la mission d'animation du DOCOB
Indicateurs de suivi et d'évaluation				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs de réalisation : contacts du porteur de projet avec l'opérateur Natura 2000/les scientifiques</li> <li>- Indicateurs de résultat : prise en compte effective des habitats et des espèces d'intérêt communautaire dans le programme de gestion des sédiments</li> </ul>				



**Fiches-actions complémentaires**

ES1 Etudier et suivre les habitats marins

ES2 Améliorer les connaissances sur le fonctionnement hydrosédimentaire de l'estuaire

GA1 Assurer la compatibilité des plans programmes projets aménagements manifestations avec la conservation des habitats et des espèces

AD1 Articuler la démarche Natura 2000 avec les autres démarches sur le territoire

**Références cahiers des charges / charte Natura 2000**

## GO1 - Maintenir des conditions d'accueil favorables pour la nidification

Localisation / statuts	Habitats/espèces d'intérêt communautaire concernés
Ilots Notre-Dame et Chevret Espaces Naturels Sensibles, propriétés du CG35	A026 : Aigrette garzette A193 : Sterne pierregarin A192 : Sterne de Dougall ...

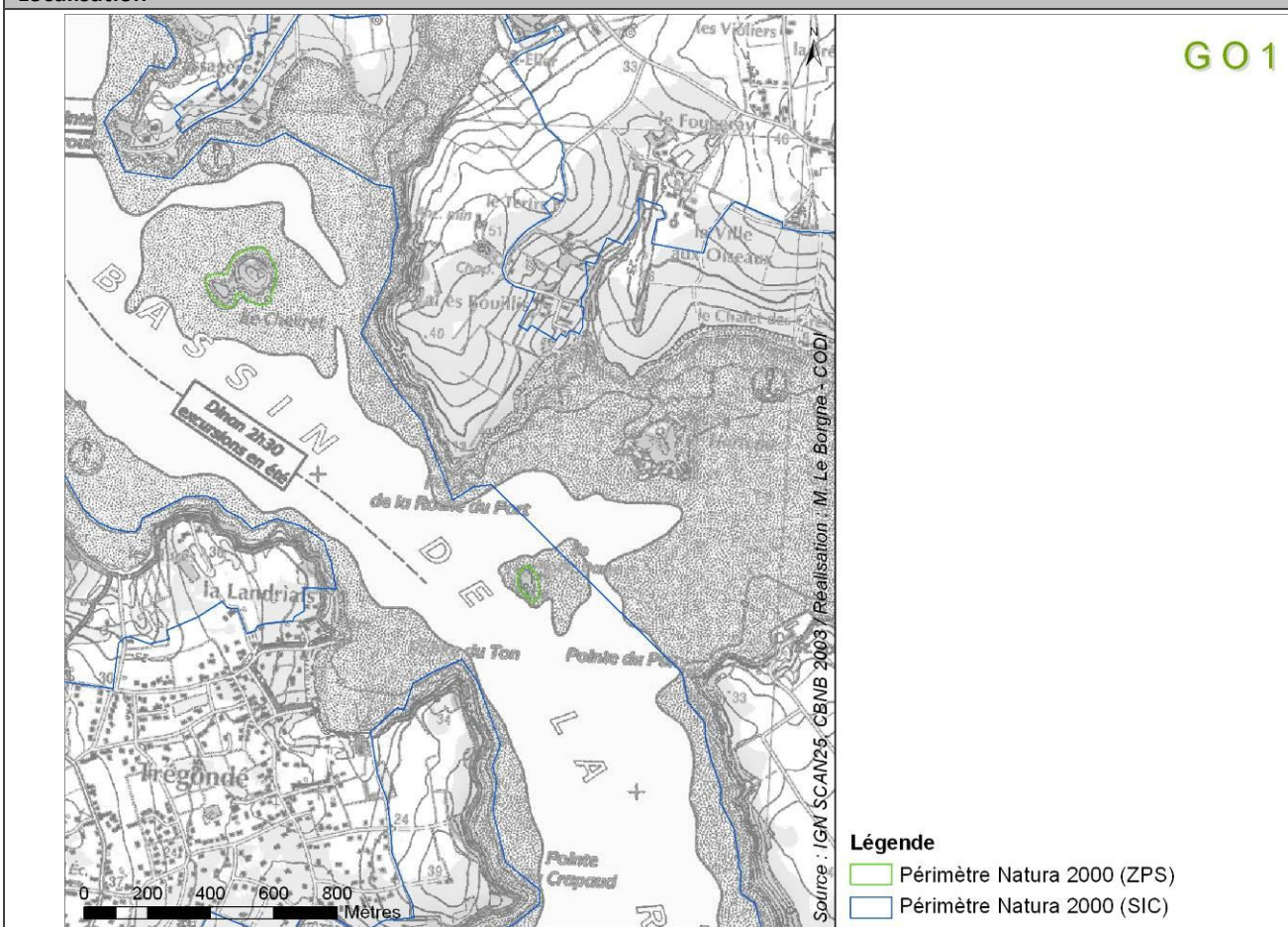
### Problématique

Afin de maintenir les populations d'oiseaux nicheurs sur les îlots, il convient d'y maintenir des conditions favorables à la nidification. Les principales menaces qui peuvent toucher ces espèces sont le dérangement et la perte d'habitats favorables. Il s'agit donc ici de poursuivre les actions engagées sur les îlots par le propriétaire gestionnaire.

### Description de l'action

- GO1-1 : Elaboration d'un plan de gestion des îlots
- GO1-2 : Dératisation : mise en place de postes anti-réinfestation et relève régulière
- GO1-3 : Gestion de la végétation
- GO1-4 : Maintien de la signalétique en place sur les îlots et sur les cales.

### Localisation



### Modalités de mise en œuvre

Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source(s) de financement à solliciter
GO1-1 Plan de gestion	CG35	Bretagne Vivante		
GO1-2 Dératisation	CG35	Conservatoire du Littoral, ONCFS		Contrat Natura 2000
GO1-3 Gestion végétation	CG35	Bretagne Vivante		Contrat Natura 2000
GO1-4 Signalétique	CG35			Contrat Natura 2000

### Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Indicateurs de réalisation : élaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion
- Indicateurs de résultat : Evolution des effectifs nicheurs

**Fiches-actions complémentaires**

ES6 Etudier et suivre les populations d'oiseaux nicheuses, hivernantes et migratrices  
CS1 Définir et mettre en œuvre un plan de communication global  
CS2 Informer et sensibiliser au moyen de supports existants  
CS3 Autres projets de communication et de sensibilisation  
FPO Adapter le périmètre de la ZPS

**Références cahiers des charges / charte Natura 2000****Cahiers des charges**

A32320P et R : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable  
A32304 R : Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts  
A32326P : Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact

**Charte Natura 2000**

« Engagements et recommandations pour la pratique d'activités de loisirs et de sports de nature »  
« Engagements et recommandations relatifs aux milieux marins et estuariens »

## GO2 – Maintenir des conditions d'accueil favorables à l'avifaune (hors nidification)

Localisation / statuts		Habitats/espèces d'intérêt communautaire concernés		
Ensemble du site		Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire		
Problématique				
L'ensemble du site Natura 2000 abrite des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire. Différentes mesures peuvent être proposées pour conserver les zones de repos, d'alimentation et de reproduction de ces espèces. Il peut s'agir de mesures de gestion des habitats, en particulier des zones humides, mais aussi de mesures de gestion de la fréquentation pour limiter le dérangement.				
Description de l'action				
<b>GO2-1 : Gestion des zones humides (roselières, lagunes) :</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration de plans de gestion des zones humides</li> <li>- Chantiers lourds de réouverture des milieux : bucheronnage, gyrobroyage avec exportation</li> <li>- Entretien des milieux ouverts par débroussaillage manuel ou mécanique de la friche herbacée et arbustive : Selon les sites, fauche annuelle ou gyrobroyage à intervalles réguliers (tous les 3 ans) avec exportation de la biomasse.</li> <li>- Limitation des macrophytes : faucardage de roselières, exportation des rémanents.</li> <li>- Maintien du fonctionnement hydraulique (curage des canaux et fossés...)</li> </ul>				
<b>GO2-2 : Gestion de la fréquentation :</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en compte de la sensibilité des habitats et des espèces dans le cadre de la délimitation des sentiers de randonnée (SPPL...), amélioration de tracés existants, en concertation avec les élus et usagers selon les résultats d'études sur le dérangement (ES7)</li> <li>- Mise en défens de secteurs sensibles : canalisation de la fréquentation par la pose de plots, barrières, clôtures, bouées sur le DPM ou le DPF...</li> <li>- Concertation avec les usagers en vue du zonage des activités : délimitation de zones de protection plus ou moins forte selon la sensibilité. L'arrêté de protection de biotope peut être proposé dans des secteurs à forts enjeux pour réglementer la fréquentation à certaines périodes (en été sur les sites de nidification, en hiver sur les sites d'hivernage). Dans d'autres secteurs moins sensibles, une simple communication de bonnes pratiques (signalétique) auprès des usagers peut suffire (rester sur les sentiers balisés, tenir son chien en laisse...).</li> <li>- Elaboration de chartes de bonnes pratiques par activité, en concertation avec les représentants de ces activités et communication de ces chartes au public concerné</li> </ul>				
Localisation				
Modalités de mise en œuvre				
Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source(s) de financement à solliciter
GO2-1 Gestion zones humides	Propriétaires, ayants droit		Sur devis	Contrat Natura 2000, MAE-t, CRE ZH
GO2-2 Gestion fréquentation	Collectivités	DDTM, Opérateur Natura 2000		Contrat Natura 2000
Indicateurs de suivi et d'évaluation				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs de réalisation : Surfaces de zones humides gérées, ...</li> <li>- Indicateurs de résultat : Effectifs migrateurs / hivernants</li> </ul>				
Fiches-actions complémentaires				
GH3 Protéger et gérer les habitats humides GH2 Protéger et gérer les habitats lagunaires GA2 Gérer la fréquentation sur les secteurs sensibles ES6 Etudier et suivre les populations d'oiseaux nicheuses, hivernantes et migratrices ES7 Améliorer les connaissances sur les interactions entre les activités et les espèces et habitats d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 FPO Adapter le périmètre de la ZPS CS1 Définir et mettre en œuvre un plan de communication global CS2 Informer et sensibiliser au moyen de supports existants CS3 Autres projets de communication et de sensibilisation				
Références cahiers des charges / charte Natura 2000				
<b>Cahiers des charges</b>				
A32301P - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage				
A32304R - Gestion par une fauche d'entretien de milieux ouverts				

A32305R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

A32310R - Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles

A32311P - Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

A32311R - Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

A32312P et R - Curages locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides

A32324P - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès

A32325P – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires.

**Charte Natura 2000**

« Engagements et recommandations pour la pratique d'activités de loisirs et de sports de nature »

« Engagements et recommandations relatifs aux milieux marins et estuariens »

## CS1 – Définir et mettre en œuvre un plan de communication global

Localisation / statuts		Habitats/espèces d'intérêt communautaire concernés		
Ensemble du site		Tous		
Problématique				
Différents outils de communication peuvent être développés de manière à améliorer la connaissance des richesses et sensibilités du site par ses riverains et usagers, et par là-même les comportements. La communication doit également permettre d'informer différents publics sur les actions mises en œuvre ou à mettre en œuvre sur les site Natura 2000, les réglementations existantes et les « bonnes pratiques » sur un espace naturel sensible, mais aussi le faire participer à la connaissance ou la gestion.				
Description de l'action				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- CS1-1 : Définition d'un plan de communication : constitution d'un groupe de travail dédié, réflexion sur les messages et publics cibles en concertation avec les acteurs concernés,...</li> </ul> <p><i>NB : Les opérations proposées sur les fiches actions CS1, CS2 et CS3 seront à préciser dans le cadre de cette réflexion.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CS1-2 : Création et actualisation d'un site internet dédié au site Natura 2000 « Estuaire de la Rance » selon le cahier des charges national. Ce site web permettra de centraliser toute l'information sur le site Natura 2000 : comptes-rendus de réunions, rapports ou études et autres documents concernant le site, cartographie des habitats par commune, formulaires et notices pour les contrats Natura 2000, la charte Natura 2000, les évaluations d'incidences...</li> <li>- CS1-3 : Conception et implantation d'une signalétique « Natura 2000 » à des endroits clés (intérêt écologique, fréquentation...). Chaque panneau pourra comporter notamment une information générale sur le site et un descriptif des observations possibles à proximité de l'emplacement (biologie des espèces, typologie des habitats), ainsi que des recommandations pour les usagers (réglementation, bonnes pratiques).</li> </ul>				
Localisation				
Modalités de mise en œuvre				
Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source(s) de financement à solliciter
CS1-1 Plan de communication	Opérateur Natura 2000	Groupe de travail « communication »	Intégré à la mission d'animation du DOCOB	
CS1-2 Site internet dédié	Opérateur Natura 2000	Groupe de travail « communication »	Intégré à la mission d'animation du DOCOB	
CS1-3 Signalétique	Opérateur Natura 2000	Groupe de travail « communication »		Contrat Natura 2000
Indicateurs de suivi et d'évaluation				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs de réalisation : réunions d'un groupe de travail « communication », existence d'un site web actualisé, nombre de panneaux posés</li> <li>- Indicateurs de résultat : nombre de connexions au site, connaissance des enjeux du site par le grand public</li> </ul>				
Fiches-actions complémentaires				
CS2 Informer et sensibiliser au moyen de supports existants				
CS3 Autres projets de communication et de sensibilisation				
Références cahiers des charges / charte Natura 2000				
Cahiers des charges				
A32326P : Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact				

## CS2 – Informer et sensibiliser au moyen de supports existants

Localisation / statuts		Habitats/espèces d'intérêt communautaire concernés		
Ensemble du site		Tous		
Problématique				
<p>Pour sensibiliser les habitants et usagers du site, au-delà de supports spécifiques au site Natura 2000, il peut être utile d'exploiter les supports d'information qui leur sont familiers, et qu'ils sont les plus susceptibles de consulter. On peut ainsi adapter les messages aux préoccupations de chaque type d'utilisateur.</p>				
Description de l'action				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- CS2-1 : Publication d'articles d'information et de sensibilisation dans les bulletins municipaux et sur les sites des communes / communautés de communes. Quelques exemples de sujets pouvant être abordés : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Espèces invasives (lien avec le jardinage...)</li> <li>▪ Chauves-souris (lien avec le jardinage, les interventions sur le bâti...)</li> <li>▪ Habitats forestiers</li> <li>▪ Randonnée et dérangement de l'avifaune</li> <li>▪ ...</li> </ul> </li> <li>- CS2-2 : Collaborer avec les associations et les organisations sportives et de loisirs locales pour la diffusion de messages de sensibilisation : dans le cadre de formations, de manifestations, sur leurs sites internet et documents, au moyen de l'élaboration de chartes de bonnes pratiques...</li> <li>- CS2-3 : Intégration d'information aux documents existants (bulletins d'informations des fédérations sportives, des clubs, des comités ou offices du tourisme...), opération à mener en lien avec d'autres sites Natura 2000 de Bretagne</li> </ul>				
Localisation				
Sans objet				
Modalités de mise en œuvre				
Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source(s) de financement à solliciter
CS2-1 Information communale/intercommunale	Communes/communautés de communes, Opérateur Natura 2000	Groupe de travail « communication »	Intégré à la mission d'animation du DOCOB	
CS2-3 Information structures et associations locales	Opérateur Natura 2000	Associations/structures locales	Intégré à la mission d'animation du DOCOB	
CS2-3 Information structures et associations départementales/régionales	Opérateurs Natura 2000 de Bretagne, structures/associations	CRER	Intégré à la mission d'animation du DOCOB	
Indicateurs de suivi et d'évaluation				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs de réalisation : nombre d'articles diffusés</li> <li>- Indicateurs de résultat : connaissance des enjeux du site par le grand public</li> </ul>				
Fiches-actions complémentaires				
<p>CS1 Définir et mettre en œuvre un plan de communication global</p> <p>CS3 Autres projets de communication et de sensibilisation</p>				
Références cahiers des charges / charte Natura 2000				

## CS3 – Autres projets de communication et de sensibilisation

Localisation / statuts		Habitats/espèces d'intérêt communautaire concernés		
		Tous		
Problématique				
<p>La maison de la Rance organise tout au long de l'année des sorties et animations nature pour tous types de publics sur le site. Certaines associations naturalistes organisent également ponctuellement des « sorties nature ». Ces actions permettent de sensibiliser un large public et doivent être encouragées.</p> <p>D'autres outils spécifiques peuvent permettre de mettre en avant les richesses particulières du site Natura 2000 au moyen de dispositifs facilitant l'observation à distance (i.e. sans dérangement). C'est le cas d'observatoires ornithologiques aménagés en retrait de sites de rassemblement d'oiseaux, ou encore de dispositifs d'observation des chauves-souris. Des manifestations ponctuelles peuvent également être l'occasion de communiquer auprès du grand public.</p>				
Description de l'action				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- CS3-1 : Poursuivre et développer les animations nature pour différents publics sur le site : sorties ornithologiques, sorties botanique, animations type « nuit de la chauve-souris », découverte des milieux forestiers, aquatiques et des zones humides...</li> <li>- CS3-2 : Concevoir et mettre en place un (des) observatoire(s) ornithologique(s) sur le site (Saint-Suliac, ...)</li> <li>- CS3-3 : Concevoir et mettre en place un dispositif d'observation à distance de la colonie de chauves-souris de la tour de Penthièvre et diffuser les images dans des lieux ouverts au public</li> <li>- CS3-4 : Organiser des expositions, participer à des événements nationaux ou locaux (nuit de la chauve-souris, fête de la nature...)</li> <li>- CS3-5 : Elaboration d'outils de tous types permettant la sensibilisation du grand public, exemples : conception et diffusion d'un film documentaire...</li> </ul>				
Localisation				
Modalités de mise en œuvre				
Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source(s) de financement à solliciter
CS3-1 Animations nature	Maison de la Rance (CODI), Associations naturalistes			
CS3-2 Observatoire chauves-souris	Ville de Dinan / Bretagne Vivante	Maison de la Rance (CODI) / Office du tourisme ?	Sur devis	
CS3-3 Observatoire(s) oiseaux	Communes	Associations naturalistes, COEUR-Emeraude	Sur devis	
C3-4 Expositions, événements	Opérateur Natura 2000, Maison de la Rance		Intégré à la mission d'animation du DOCOB	
CS3-5 Autres outils	Opérateur Natura 2000		Sur devis	
Indicateurs de suivi et d'évaluation				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs de réalisation : nombre de sorties réalisées, nombre d'observatoires aménagés</li> <li>- Indicateurs de résultat : connaissance des enjeux du site par le grand public</li> </ul>				
Fiches-actions complémentaires				
<p>CS1 Définir et mettre en œuvre un plan de communication global</p> <p>CS2 Informer et sensibiliser au moyen de supports existants</p>				
Références cahiers des charges / charte Natura 2000				



## ES1 – Etudier et suivre les habitats marins

### Localisation / statuts

Bassin maritime de la Rance

### Habitats/espèces d'intérêt communautaire concernés

Habitats marins d'intérêt communautaire

### Problématique

Différents peuplements marins d'intérêt patrimonial ont été identifiés et cartographiés sur le site : il s'agit notamment des herbiers de Zostère naine et marine. Les herbiers de zostères peuvent subir de nombreuses pressions anthropiques, et sont d'excellents indicateurs des changements de conditions du milieu, que ce soit à l'échelle locale (pêche à pied, plaisance, marées vertes), régionale (eutrophisation) ou globale (climatique).

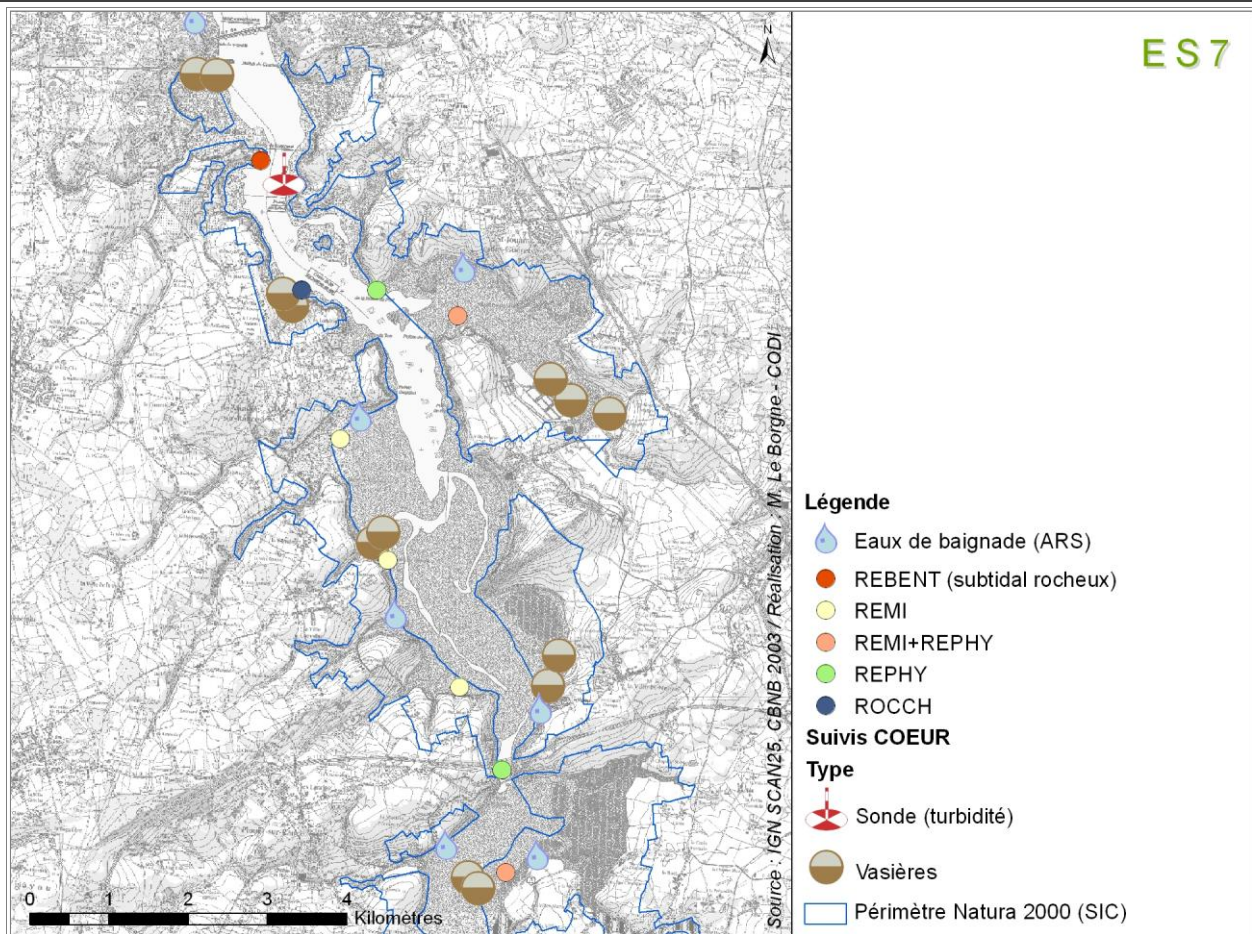
Ces habitats doivent faire l'objet d'une attention particulière, et la veille sur la qualité du milieu marin doit se poursuivre, afin d'identifier d'éventuelles dégradations et d'adapter les mesures de gestion.

La prolifération d'espèces invasives et leur incidence sur l'état de conservation des habitats est également à évaluer.

### Description de l'action

- ES1-1 : Elaborer et mettre en œuvre un programme de suivi de l'état de conservation des habitats marins d'intérêt communautaire selon des protocoles simples
- ES1-2 : Réaliser un suivi des habitats marins d'intérêt patrimonial : herbiers de Zostères naine et marine (protocoles REBENT), ...
- ES1-3 : Intégrer les résultats de programmes de suivi de la qualité du milieu : suivis menés dans le cadre de programmes de reconquête de la qualité de l'eau, suivis l'Ifremer (ROCCH, subtidal rocheux REBENT) et ARS (eaux de baignade)
- ES1-4 : Intégrer les résultats d'études scientifiques réalisées sur le site (programmes d'études l'Ifremer,...)
- ES1-5 : Suivre l'évolution des espèces invasives (Huître creuse du Pacifique, palourdes, Spartine anglaise...)
- ES1-6 : Intégrer les résultats du suivi des proliférations d'algues vertes et rouges

### Localisation



### Modalités de mise en œuvre

Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source(s) de financement à solliciter
ES1-1 Suivi état de	Opérateur Natura	Ifremer, DREAL,		

conservation	2000	MNHN		
ES1-2 Suivi habitats d'intérêt patrimonial	COEUR-Emeraude, Opérateur Natura 2000	Ifremer		
ES1-3 Suivi qualité milieu	Ifremer, ARS			
ES1-4 Intégration études scientifiques	Opérateur Natura 2000			
ES1-5 Suivi espèces invasives	Opérateur Natura 2000, Ifremer, COEUR-E			
ES1-6 Suivi algues opportunistes	CEVA			
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs de réalisation : Nombre de suivis et études mis en œuvre</li> <li>- Indicateurs de résultat : Niveau de connaissance des habitats marins du site</li> </ul>				
<b>Fiches-actions complémentaires</b>				
ES2 Améliorer les connaissances sur le fonctionnement hydrosédimentaire de l'estuaire				
<b>Références cahiers des charges / charte Natura 2000</b>				

## ES2 – Améliorer les connaissances sur le fonctionnement hydrosédimentaire de l'estuaire

Localisation / statuts	Habitats/espèces d'intérêt communautaire concernés
Bassin maritime de la Rance	Habitats estuariens

### Problématique

Différentes études et suivis ont été réalisés sur le bassin maritime depuis la mise en fonctionnement du barrage. Cependant, la connaissance est aujourd'hui insuffisante pour évaluer les relations entre le fonctionnement hydrosédimentaire de l'estuaire et l'évolution des habitats d'intérêt communautaire, ou encore pour répondre de manière adaptée et mesurée à la problématique d'envasement.

La modélisation du fonctionnement du bassin maritime de la Rance et de la zone côtière adjacente a fait partie des actions mises en œuvre dans le cadre du contrat de baie par l'association COEUR Émeraude. En parallèle, un suivi sédimentologique est mis en œuvre depuis 1999 par l'association COEUR-Emeraude en partenariat avec l'INSA de Rennes. Ce suivi concerne aujourd'hui cinq vasières (13 stations) couvrant l'ensemble du bassin maritime. Afin de compléter ces informations, la pose d'une sonde de mesure automatique de turbidité a été testée fin 2008 à l'amont immédiat du barrage (tourrelle des Zèbres), ainsi qu'une deuxième sonde à l'aval du barrage en 2011.

### Description de l'action

- ES2-1 : Prise en compte des résultats des différentes études, campagnes de mesures et suivis réalisés sur le site par différentes structures : modélisation hydrosédimentaire, suivis des vasières, données bathymétriques, sondes de turbidité...
- ES2-2 : Suivi de l'évolution des prés salés (suivi surfacique, suivi de la colonisation par la Spartine anglaise...)
- ES2-3 : Expertise du comportement hydrosédimentaire de l'estuaire au vu des conclusions des différentes études et suivis et analyse des relations avec les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

### Localisation

### Modalités de mise en œuvre

Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source(s) de financement à solliciter
ES2-1 Intégration résultats études / suivis	COEUR-Emeraude et partenaires scientifiques			
ES2-2 Suivis prés salés	Opérateur Natura 2000	COEUR-Emeraude		
ES2-3 Expertise fonctionnement / habitats	Opérateur Natura 2000			

### Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Indicateurs de réalisation : Nombre de suivis et études mis en œuvre
- Indicateurs de résultat : Niveau de connaissance sur le fonctionnement hydrosédimentaire

### Fiches-actions complémentaires

ES1 Etudier et suivre les habitats marins

GA6 Assurer la compatibilité du programme de gestion des sédiments avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

### Références cahiers des charges / charte Natura 2000

## ES3 – Etudier et suivre les habitats terrestres et d'eau douce

Localisation / statuts		Habitats/espèces d'intérêt communautaire concernés			
Ensemble du site		Habitats terrestres et d'eau douce d'intérêt communautaire Habitats de prés salés			
Problématique					
La cartographie des habitats terrestres réalisée en 2003 par une équipe du Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB) constitue un état de référence pour le site Natura 2000. Afin d'évaluer l'évolution des habitats par rapport à cet état de référence et l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre (et au besoin les adapter), un dispositif de suivi doit être mis en œuvre.					
Description de l'action					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- ES3-1 : Elaborer un programme de suivi des habitats terrestres sur l'ensemble du site, (on pourra se référer au guide méthodologique réalisé par le CBNB). Ce dispositif comprendra pour les différents types d'habitats des relevés phytosociologiques au niveau de carrés permanents, des relevés sur transects, des suivis photo... et devra permettre d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion sur les sites gérés et de suivre l'état de conservation sur l'ensemble du site</li> <li>- ES3-2 : Réaliser un état initial des sites avant la mise en place des mesures de gestion et suivre les sites gérés, évaluer l'efficacité des mesures</li> <li>- ES3-3 : Suivi de l'état de conservation / veille sur l'ensemble du site</li> <li>- ES3-4 : Suivre la prolifération des espèces végétales invasives (localisation sous SIG des stations et descriptif, observatoire photographique...)</li> </ul>					
Localisation					
Modalités de mise en œuvre					
Opération	Maître d'ouvrage pressenti		Partenaires	Estimation du coût	Source(s) de financement à solliciter
ES3-1 Elaboration programme suivi	Opérateur 2000	Natura	CBNB, COEUR-E	Intégré à la mission d'animation du DOCOB	
ES3-2 Suivi sites gérés	Opérateur 2000	Natura	CBNB, COEUR-E	Intégré à la mission d'animation du DOCOB	
ES3-3 Suivi global	Opérateur 2000	Natura	CBNB, COEUR-E	Intégré à la mission d'animation du DOCOB	
ES3-4 Suivi invasives	Opérateur 2000	Natura	CBNB, COEUR-E	Intégré à la mission d'animation du DOCOB	
Indicateurs de suivi et d'évaluation					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs de réalisation : Nombre de suivis et études mis en œuvre</li> <li>- Indicateurs de résultat : Niveau de connaissance sur les habitats</li> </ul>					
Fiches-actions complémentaires					
ES7 Améliorer les connaissances sur les interactions entre les activités et les espèces et habitats d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000					
Références cahiers des charges / charte Natura 2000					

## ES4 – Etudier et suivre les populations de chauves-souris

Localisation / statuts		Habitats/espèces d'intérêt communautaire concernés		
Ensemble du site Natura 2000 et territoires de chasse		1304 : Grand Rhinolophe 1303 : Petit rhinolophe 1324 : Grand murin 1308 : Barbastelle d'Europe 1321 : Murin à Oreilles échancrées 1323 : Murin de Bechstein 1310 : Minioptère de Schreibers		
<b>Problématique</b>				
L'inventaire des gîtes et le suivi des populations de chiroptères ont été mis en place en Bretagne depuis plusieurs décennies par Bretagne Vivante-SEPNB et le Groupe Mammalogique Breton. Ceux-ci sont actuellement renforcés grâce à la mise en œuvre d'un Contrat Nature régional sur les chauves-souris. Le suivi, qui mobilise de nombreux bénévoles, permet par l'intermédiaire d'un observatoire d'obtenir des informations sur l'évolution des populations des espèces patrimoniales. On ne connaît pas à ce jour les territoires exploités pour la chasse par les chauves-souris qui ont justifié la désignation du site Natura 2000. La tour de Penthièvre a été identifiée récemment comme site de swarming pour plusieurs espèces.				
<b>Description de l'action</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- ES4-1 : Prospections gîtes</li> <li>- ES4-2 : Suivi des populations hivernantes et reproductrices dans les gîtes conformément au protocole national (caractéristiques du site, date de suivi, nombre de chauves-souris des différentes espèces). Un bilan annuel sera rédigé pour les gîtes du site Natura 2000.</li> <li>- ES4-3 : Etude sur les territoires de chasse. Cette étude sera réalisée conformément au cahier des charges régional. Elle s'appuiera notamment sur les résultats d'études réalisées sur d'autres colonies (Grand Rhinolophe), et sur la mise en œuvre du radiopistage (pose d'émetteurs) pour le Murin à oreilles échancrées.</li> <li>- ES4-4 : Etude des rassemblements automnaux sur la Tour de Penthièvre</li> </ul>				
<b>Localisation</b>				
<b>Modalités de mise en œuvre</b>				
Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source(s) de financement à solliciter
ES4-1 : Prospections	Bretagne Vivante / GMB			Plan régional d'action / DREAL
ES4-2 : Suivi gîtes	Bretagne Vivante	GMB		Plan régional d'action / DREAL
ES4-3 : Etude territoires de chasse	Bretagne Vivante / GMB		Sur devis	Plan régional d'action / DREAL
ES4-4 : Etude rassemblements automnaux	Bretagne vivante	GMB		Plan régional d'action / DREAL
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs de réalisation : Nombre de suivis et études mis en œuvre</li> <li>- Indicateurs de résultat : Niveau de connaissance sur les espèces</li> </ul>				
<b>Fiches-actions complémentaires</b>				
<b>Références cahiers des charges / charte Natura 2000</b>				
<b>Charte Natura 2000</b>				
« Recommandations et engagements relatifs aux gîtes à chauves-souris »				

## ES5 - Améliorer les connaissances sur les poissons migrateurs

Localisation / statuts		Habitats/espèces d'intérêt communautaire concernés		
Estuaire, Rance fluviale et ruisseaux côtiers		1102 Grande alose Anguille européenne		
Problématique				
Les connaissances sur l'alose sur l'estuaire et sur la partie fluviale se limitent aux observations lors de captures occasionnelles. On ne connaît pas leurs sites de reproduction, ni l'importance que peut revêtir l'estuaire dans leur cycle de vie. Les civelles font l'objet de prélèvements dans la cadre de la pêche professionnelle.				
Description de l'action				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- ES5-1 : Etude des « stocks » d'aloses existants (localisation, recensement des frayères...) et suivi des populations à long terme (flux transitant par les dispositifs de franchissement...), suivi des captures par la pêche de loisir, évaluation de l'importance de la Rance pour ces espèces (utilisation de l'estuaire...), mise en évidence d'éventuelles menaces et proposition de solutions pour la conservation des populations</li> <li>- ES5-2 : Suivi anguilles, notamment sur la passe du Châtelier et évaluation de l'efficacité des mesures de gestion et aménagements réalisés</li> </ul>				
Localisation				
Modalités de mise en œuvre				
Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source(s) de financement à solliciter
ES5-1 Etude aloses	FDPPMA, Bretagne Grands Migrateurs	ONEMA, ICIRMON		
ES5-2 Suivi anguilles	COEUR-E, FDPPMA, Bretagne Grands Migrateurs	ONEMA, ICIRMON		
Indicateurs de suivi et d'évaluation				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs de réalisation : Nombre de suivis et études mis en œuvre</li> <li>- Indicateurs de résultat : Niveau de connaissance sur les espèces</li> </ul>				
Fiches-actions complémentaires				
GH7 Conserver les habitats des espèces animales d'eau douce et améliorer la circulation des poissons migrateurs				
Références cahiers des charges / charte Natura 2000				

## ES6 – Etudier et suivre les populations d’oiseaux nicheuses, hivernantes et migratrices

Localisation / statuts		Habitats/espèces d’intérêt communautaire concernés		
Ensemble du site (secteurs fréquentés par l’avifaune d’intérêt communautaire)		Toutes espèces d’oiseaux d’intérêt communautaire		
Problématique				
<p>Différents suivis sont réalisés depuis de nombreuses années sur l’estuaire de la Rance par des associations et observateurs naturalistes : GEOCA, Bretagne Vivante,...</p> <p>Ces données permettent de suivre l’évolution des populations à l’échelle du site et de les comparer à celles d’autres sites. Par exemple le comptage Wetlands, qui porte sur plus de 150 espèces, permet d’avoir une idée précise de l’état des populations d’oiseaux d’eau et a lieu sur l’ensemble des zones humides d’Europe. Il permet également d’identifier les sites importants pour l’hivernage et la protection des espèces en attribuant des critères dits de « Ramsar ».</p> <p>Le Phragmite aquatique a été observé ponctuellement sur le site. La présence de cette espèce menacée est à confirmer sur le site où des habitats favorables à l’espèce ont été identifiés (Guettes, Pont de Cieux).</p>				
Description de l’action				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- ES6-1 : Poursuite des suivis mis en œuvre sur le site : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Suivi oiseaux marins nicheurs : suivi annuel (protocole OROM), suivi décennal (protocole GISOM)</li> <li>▪ Suivis hérons nicheurs : enquête décennale</li> <li>▪ Suivi oiseaux d’eau hivernants : Comptages annuels Wetlands mi-janvier (dénombrement de tous les oiseaux d’eau sur l’ensemble du site), comptages mensuels bernaches</li> <li>▪ Suivis oiseaux d’eau ONCFS par FDC</li> </ul> </li> <li>- ES6-2 : Valorisation des suivis : réalisation de bilans annuels par secteurs pour le site, analyse des résultats</li> <li>- ES6-3 : Etudes sur les mouvements dans le site, identification des reposoirs et analyse des échanges avec les sites voisins</li> <li>- ES6-4 : Etudier la fréquentation du site par le Phragmite aquatique au moyen d’opérations de baguage</li> </ul>				
Localisation				
Modalités de mise en œuvre				
Opération	Maître d’ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source(s) de financement à solliciter
ES6-1 Suivis	GEOCA, Bretagne Vivante, CG35			
ES6-2 Valorisation	GEOCA, Bretagne Vivante, opérateur Natura 2000		Intégré à la mission d’animation du DOCOB	
ES6-3 Etudes inter-sites	GEOCA, Bretagne Vivante			
ES6-4 : Etude Phragmite aquatique	Bretagne Vivante, CRPBO			
Indicateurs de suivi et d’évaluation				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs de réalisation : Nombre de suivis et études mis en œuvre</li> <li>- Indicateurs de résultat : Niveau de connaissance sur l’avifaune du site</li> </ul>				
Fiches-actions complémentaires				
ES7 Améliorer les connaissances sur les interactions entre les activités et les espèces et habitats d’intérêt communautaire sur le site Natura 2000				
Références cahiers des charges / charte Natura 2000				

## ES7 – Améliorer les connaissances sur les interactions entre les activités et les espèces et habitats d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000

<b>Localisation / statuts</b>		<b>Habitats/espèces d'intérêt communautaire concernés</b>		
Ensemble du site		Tous		
<b>Problématique</b>				
Afin de proposer des mesures de gestion adaptées, une connaissance plus approfondie de l'utilisation du site ou de secteurs en particulier et des incidences sur les habitats et les espèces sera utile.				
<b>Description de l'action</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- ES7-1 : Analyse dans l'espace et dans le temps des activités et des dérangements occasionnés sur l'avifaune</li> <li>- ES7-2 : Analyse de la sensibilité des habitats aux activités humaines sur le site</li> </ul>				
<b>Localisation</b>				
<b>Modalités de mise en œuvre</b>				
<b>Opération</b>	<b>Maître d'ouvrage pressenti</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Estimation du coût</b>	<b>Source(s) de financement à solliciter</b>
ES7-1 Analyse dérangement avifaune	Opérateur Natura 2000	GEOCA, Bretagne Vivante		
ES7-2 Analyse sensibilité habitats	Opérateur Natura 2000	CBNB		
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs de réalisation : Nombre d'études réalisées, de secteurs étudiés</li> <li>- Indicateurs de résultat : Niveau de connaissance sur les interactions</li> </ul>				
<b>Fiches-actions complémentaires</b>				
GA1 Assurer la compatibilité des plans programmes projets aménagements manifestations avec la conservation des habitats et des espèces				
GA2 Gérer la fréquentation sur les secteurs sensibles				
ES3 Etudier et suivre les habitats terrestres et d'eau douce				
ES6 Etudier et suivre les populations d'oiseaux nicheuses, hivernantes et migratrices				
<b>Références cahiers des charges / charte Natura 2000</b>				



## FPH – Adapter le périmètre de la ZSC

Localisation / statuts		Habitats/espèces d'intérêt communautaire concernés		
		1304 : Grand rhinolophe 1303 : Petit rhinolophe 1324 : Grand murin 1308 : Barbastelle d'Europe 1321 : Murin à oreilles échancrées 1323 : Murin de Bechstein 1310 : Minioptère de Schreibers Habitats marins		
Problématique				
La délimitation actuelle du SIC correspond aux limites du site classé, mais n'est pas tout à fait adaptée à la répartition effective des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur le secteur. Ainsi, certains sites de rassemblement importants pour les chauves-souris ainsi que leurs territoires de chasse se trouvent en bordure du périmètre. D'autre part, on peut observer des ruptures dans la continuité du site et l'exclusion de la partie centrale du bassin maritime. Ces exclusions limitent la fonctionnalité du site, et ne prennent pas en compte certains habitats d'intérêt particulier : herbiers de Zostère marine, bancs d'Huîtres plates...				
Description de l'action				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- FPH-1 : Intégration des résultats d'études complémentaires pour la priorisation des secteurs à intégrer, étude de l'opportunité des intégrations (en lien avec les projets des collectivités). Les adaptations du périmètre envisagées à ce jour sont les suivantes :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intégration des territoires de chasse les plus proches des colonies (selon résultats étude : cf. ES4-3) et des gîtes en bordure du périmètre</li> <li>▪ Intégration de la partie centrale du bassin maritime</li> </ul> </li> <li>- FPH-2 : Concertation avec les élus concernés sur les secteurs proposés pour intégrer le SIC</li> <li>- FPH-3 : En fonction des résultats des études complémentaires et de la concertation, la procédure administrative de modification du périmètre pourra être engagée.</li> </ul>				
Localisation				
Périphérie du site				
Modalités de mise en œuvre				
Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source(s) de financement à solliciter
FPH-1 Intégration résultats études	Opérateur Natura 2000	Scientifiques et naturalistes		Intégré à la mission d'animation du DOCOB
FPH-2 Concertation	Opérateur Natura 2000, collectivités			Intégré à la mission d'animation du DOCOB
FPH-3 Procédure réglementaire	Services de l'Etat			Intégré à la mission d'animation du DOCOB
Indicateurs de suivi et d'évaluation				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs de réalisation : modification effective du périmètre</li> <li>- Indicateurs de résultat : Intégration de l'ensemble des habitats et habitats d'espèces en continuité du périmètre</li> </ul>				
Fiches-actions complémentaires				
ES1 Etudier et suivre les habitats marins ES4 Etudier et suivre les populations de chauves-souris				
Références cahiers des charges / charte Natura 2000				

## FPO - Adapter le périmètre de la ZPS

Localisation / statuts		Habitats/espèces d'intérêt communautaire concernés		
Ensemble de l'estuaire		Toutes espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire		
Problématique				
<p>Les espèces d'oiseaux d'intérêt européen qui ont justifié la création de la ZPS « Ilots Notre-Dame et Chevret », délimitée sur le domaine terrestre de ces deux îlots sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aigrette garzette : une quarantaine de couples nicheurs sur l'île Chevret</li> <li>- Sterne de Dougall et pierregarin : une colonie de sternes nicheuses était présente sur l'île Notre-Dame lors de la désignation du site. Aucune sterne n'avait niché sur l'île depuis 2008 (un couple nicheur en 2011).</li> </ul> <p>La ZPS, dans sa délimitation actuelle, ne permet pas de prendre en compte les espèces qui ont justifié sa désignation sur l'ensemble de leur espace vital (seul le site de nidification est intégré, pas les sites de repos et de nourrissage). D'autre part, des secteurs d'intérêt ornithologique majeur sont identifiés en dehors du périmètre de la ZPS sur l'estuaire de la Rance.</p> <p>C'est pourquoi il pourrait être envisagé d'étendre le périmètre de la ZPS sur certains secteurs.</p>				
Description de l'action				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- FPO-1 : Intégration des résultats du diagnostic du GEOCA et d'études complémentaires (cf. ES6-ES7) pour la priorisation des secteurs à intégrer à la ZPS, étude de l'opportunité des intégrations (en lien avec les projets des collectivités)</li> <li>- FPO-2 : Concertation avec les élus concernés sur les secteurs proposés pour intégrer la ZPS</li> <li>- FPO-3 : En fonction des résultats des études complémentaires et de la concertation, la procédure administrative de modification du périmètre pourra être engagée.</li> </ul>				
Localisation				
Modalités de mise en œuvre				
Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source(s) de financement à solliciter
FPO-1 Intégration résultats études	Opérateur Natura 2000	GEOCA, Bretagne Vivante		Intégré à la mission d'animation du DOCOB
FPO-2 Concertation	Opérateur Natura 2000, collectivités			Intégré à la mission d'animation du DOCOB
FPO-3 Procédure modification	Services de l'Etat			Intégré à la mission d'animation du DOCOB
Indicateurs de suivi et d'évaluation				
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs de réalisation : Surfaces intégrées au périmètre</li> <li>- Indicateurs de résultat : Fonctionnalité du périmètre</li> </ul>				
Fiches-actions complémentaires				
<p>ES6 Etudier et suivre les populations d'oiseaux nicheuses, hivernantes et migratrices</p> <p>ES7 Améliorer les connaissances les interactions entre les activités et les espèces et habitats d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000</p>				
Références cahiers des charges / charte Natura 2000				

## AD1 – Articuler la démarche Natura 2000 avec les autres démarches sur le territoire

Localisation / statuts	Habitats/espèces d'intérêt communautaire concernés
Ensemble du site et aire d'influence	Tous

### Problématique

Différents projets en cours ont des objectifs convergents avec ceux de Natura 2000. Il peut s'agir notamment de l'amélioration de la qualité de l'eau, de la préservation de corridors écologiques (trame verte et bleue), de la conservation d'espèces, de la conservation d'habitats naturels terrestres et marins, de la valorisation du territoire, de la sensibilisation du public...

Des échanges avec les structures porteuses de ces différents projets permettront de mutualiser l'information et les moyens.

Parmi les démarches identifiées à ce jour, on peut citer (liste non exhaustive) :

- Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU),
- Le SAGE en cours de révision,
- Le projet de parc naturel régional « Rance Emeraude » porté par l'association COEUR-Emeraude
- Le projet de parc naturel marin du golfe Normand-breton
- Le Contrat territorial « Rance Aval-Faluns » porté par l'association COEUR-Emeraude
- La stratégie foncière et de gestion des « espaces naturels sensibles » des conseils généraux des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine
- Le projet d'aménagement global de l'estuaire porté par la « Commission estuaire »
- Le projet de Gestion Intégrée de la Zone Côtière porté par le Pays de Dinan
- L'Agenda 21 de la Ville de Dinan
- ...

### Description de l'action

- AD1-1 : Participation de l'opérateur Natura 2000 aux réunions concernant les différentes démarches engagées sur le territoire, transmission d'informations relatives aux enjeux du site Natura 2000
- AD1-2 : Participation de porteurs de ces différentes démarches aux réunions organisées par l'opérateur Natura 2000 les concernant.
- AD1-3 : Développement de partenariats (techniques, financiers...) pour la mise en œuvre d'actions

### Localisation

Sans objet

### Modalités de mise en œuvre

Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source(s) de financement à solliciter
AD1-1 : Participation opérateur Natura 2000	Opérateurs des différentes démarches	Opérateur Natura 2000	Intégré à la mission d'animation du Document d'Objectifs	
AD1-2 Participation opérateurs différentes démarches	Opérateur Natura 2000	Opérateurs des différentes démarches	Intégré à la mission d'animation du Document d'Objectifs	
AD1-3 : Partenariats techniques et financiers	Opérateur Natura 2000 et partenaires		Intégré à la mission d'animation du Document d'Objectifs	

### Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Indicateurs de réalisation : Echanges effectifs entre les structures
- Indicateurs de résultat : Mise en cohérence des objectifs, nombre d'actions en partenariat

### Fiches-actions complémentaires

GA1 Assurer la compatibilité des plans programmes projets aménagements manifestations avec la conservation des habitats et des espèces

### Références cahiers des charges / charte Natura 2000

## AD2 – Animer et mettre en œuvre le DOCOB

Localisation / statuts	Habitats/espèces d'intérêt communautaire concernés
Ensemble du site et aire d'influence	Tous

### Problématique

La mission d'opérateur doit se poursuivre une fois le DOCOB validé par la mise en œuvre des actions proposées. Le code de l'environnement (article L414-2 et R414-18) prévoit la désignation d'une structure animatrice pour assurer la mise en œuvre des actions prévues dans le Document d'Objectifs. Cette structure, opérateur local, aura ainsi en charge la coordination des actions et la cohérence des interventions à l'échelle du site. La mise en œuvre des actions proposées dans le présent DOCOB nécessite la mise en œuvre de moyens humains pour le suivi administratif et technique du Document d'Objectifs. D'autre part, le DOCOB peut être amené à évoluer en fonction de changements intervenus sur le site.

### Description de l'action

AD2-1 : Les missions à mener par la structure animatrice liées à la mise en œuvre du document d'objectifs seront, conformément au cahier des charges technique régional établi par la DREAL :

- Fonctions administratives diverses :
  - Secrétariat
  - Préparation des réunions du COPIL
  - Rédaction des rapports, comptes-rendus annuels d'activité...
  - Construction et gestion des programmes et budgets annuels
  - Recherche de financements complémentaires pour la réalisation ou la valorisation des actions proposées dans le DOCOB
- Mise en œuvre des actions d'information, de communication et de sensibilisation
  - Informer et sensibiliser, notamment à travers la mise en place des outils prévus par le DOCOB : les membres du COPIL, les propriétaires et bénéficiaires potentiels des actions, les usagers, les porteurs de projets susceptibles d'avoir une incidence sur le site
  - Pilotage de la concertation : animation des groupes de travail, restitution d'informations au comité de pilotage
  - Participer au réseau des animateurs des sites Natura 2000 de Bretagne
- Missions d'ordre technique
  - Mise en œuvre du processus de contractualisation du DOCOB : mobilisation de contractants, examen des demandes, préparation des contrats avec chaque signataire, encadrement technique des travaux prévus dans le contrat et suivi...
  - Promotion de la Charte Natura 2000
  - Conseil et expertise des acteurs du site,
  - Animation des groupes de travail thématiques
  - Coordination de la mise en œuvre des actions, lien entre les intervenants concernés
  - Lancement des actions, montage de dossiers (subventions, cahiers des charges...), assistance technique à l'élaboration des projets
- Suivi de la mise en œuvre du DOCOB
  - Evaluation des résultats,
  - Suivi scientifique et approfondissement des connaissances
  - Mises à jour du DOCOB

### Localisation

Sans objet

### Modalités de mise en œuvre

Opération	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Estimation du coût	Source(s) de financement à solliciter
AD2-1 Mise en œuvre du DOCOB	Opérateur Natura 2000	Services de l'Etat, COPIL	€ par an	DREAL (Etat/ FEADER)

### Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Bilan d'activités annuel

### Fiches-actions complémentaires

Toutes

### Références cahiers des charges / charte Natura 2000